

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Faculté des Lettres, Langues et Arts
Département des Langues Latines
Section de Français
Université d'Oran

MAGISTER EN SCIENCES DU LANGAGE

POUVOIR DU DISCOURS ET DISCOURS DU POUVOIR

LE DISCOURS D'INVESTITURE

Présenté par : Mme MALOU Fatima

Membres du jury :

Présidente : Mme SARI Fewzia

Examinatrice : Mme OUHIBI Nadia

Directrice : Mme CHIALI LALAOUI Fatéma-zohra

Année universitaire 2004-2005

REMERCIEMENTS

Toute ma gratitude et mes sincères remerciements à Madame SARI Fewzia pour son aide précieuse et son amabilité.

Toute ma reconnaissance à Madame CHIALI LALAOUI Fatema Zohra pour sa disponibilité et pour ses conseils pédagogiques qui m'étaient fort utiles dans la réalisation de ce travail.

Un grand merci à mon mari Mohamed ABDOUNI et à ma fille pour leur soutien et leur tolérance.

Merci à tous mes camarades étudiants pour leur bonté et leur gentillesse.

Table des matières

Introduction	page 2
Chapitre I : Cohérence thématique et instances énonciatives	page 11
1- Comment s'effectue la légitimation d'un candidat ?.....	page 13
2- Discours du pouvoir ou pouvoir du discours ?.....	page 13
A- La cohérence thématique	page 15
1- La parole légitimée.....	page 15
2- La parole engagée.....	page 21
3- La parole persuasive.....	page 23
3-1- La dramatisation.....	page 24
3-2- La manipulation.....	page 28
3-3- La compassion.....	page 29
3-4- La séduction.....	page 31
3-5- La répétition.....	page 33
3-6- Les mots à forte connotation.....	page 38
B- Le repérage énonciatif	page 42
1- L'inscription de l'auditoire dans le texte.....	page 42
2- La présence directe de l'orateur dans le discours.....	page 44
2-1- Les embrayeurs.....	page 44
2-1-1- Les embrayeurs de personne.....	page 44
a- Le pronom de personne « je ».....	page 44
b- Les déterminants possessifs « notre » et « nos ».....	page 54
c- Les embrayeurs temporels.....	page 56
3- La présence indirecte de l'orateur dans le discours.....	page 57
3-1- Le pronom « on ».....	page 57
3-2- Les axiologiques.....	page 60
3-4- La paraphrase.....	page 63
Conclusion	page 65
Chapitre II : Cohésion, connexité : syntaxe	page 67
A-La connexité	page 68
1- L'anaphore.....	page 69
2- La reprise.....	page 77
a- La reprise d'une même structure syntaxique.....	page 77
b- La reprise d'un temps verbal.....	page 79
3- La progression thématique.....	page 83
a- Les marqueurs d'intégration linéaire.....	page 84
b- La progression à thème constant.....	page 84
c- La progression à thème éclaté.....	page 87
Conclusion	page 89

Chapitre III : Séquence argumentative et visée illocutoire	page 92
1-L’auditoire	page 94
2-L’ethos oratoire	page 96
A-La séquentialité	page 99
1- Les séquences descriptives.....	page 100
2- Les séquences argumentatives.....	page 102
3- Les séquences descriptives à fonction « expressives ».....	page 111
4- Les séquences injonctives-instructionnelles.....	page 113
B-La dominante séquentielle	page 116
C-Les actes de langage	page 117
1- Les actes expressifs.....	page 117
2- Les actes directifs.....	page 118
3- Les actes promissifs.....	page 121
4- Les actes assertifs.....	page 123
D-Les connecteurs argumentatifs	page 124
E-La visée illocutoire	page 126
Conclusion	page 128
Conclusion générale	page 130
Bibliographie	page 134
Annexe : - Les corpus analysés (les deux discours d’investiture de J. CHIRAC) - Le parcours politique de J. CHIRAC.	

INTRODUCTION

Les objets qui intéressent l'analyse du discours constituent « *des énoncés produits dans le cadre d'institutions qui contraignent fortement l'énonciation, inscrits dans un interdiscours serré, qui fixent des enjeux historiques, sociaux, intellectuels...* ». ⁽¹⁾

Partant de ce postulat, notre projet de recherche est basé sur une analyse, à la fois linguistique et sémantique d'un genre particulier de discours dont il se propose de dégager les spécificités langagières et sociales, dans le cadre de l'analyse du discours, à savoir le « discours d'investiture ».

Il s'agit de voir comment est formulé un discours dont la situation d'énonciation s'inscrit d'emblée dans le rituel, l'institutionnel et la contrainte.

L'analyse portera sur deux textes officiels prononcés (le 17 mai 1995 pour le premier mandat et le 16 mai 2002 pour le deuxième mandat) par le président CHIRAC lors de la cérémonie d'investiture durant laquelle il fut proclamé officiellement dans ses fonctions de Président de la République française.

Des justifications du choix de ce genre de discours s'imposent pour éclairer sur les ambitions de mon projet :

Le discours d'investiture relève de ces énoncés formulés dans un cadre institutionnel qui ont leurs propres rites constitutifs de l'ordre social et mental.

Il marque le début du mandat présidentiel, qui est un septennat pour celui de 1995 et un quinquennat pour celui de 2002. Il est de ce fait, le premier discours que le président élu adresse à la nation. Ce dernier y résume les grandes lignes de ce que sera la politique intérieure et extérieure du pays pendant son mandat. Il y expose son idéologie, ses engagements et ses ambitions.

⁽¹⁾ Maingueneau D., *L'Analyse de discours, introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris, 1991, p. 17.

Il est prononcé au Palais de l'Elysée dans des circonstances solennelles devant les corps constitués. Le lieu de l'énonciation exalte la somptuosité du décor. Le protocole est rigoureux. Il ne s'agit point de faire briller l'image d'une personne, en l'occurrence le Président Chirac, mais plutôt de mettre en exergue à travers lui, l'historicité et la splendeur de la République française. Dans cette perspective le discours d'investiture est à percevoir avant tout comme un pacte entre l'élu et la République, et dans lequel celui-ci prête serment d'être le garant et le protecteur des fondements et valeurs de la France.

L'intérêt de ce discours réside aussi dans le fait que c'est un texte écrit destiné à être lu. Il est de ce fait antérieur à son énonciation, c'est-à-dire à sa réalisation orale, ce qui crée un grand écart temporel et spatial entre l'écrit et l'oral : à l'écrit, la conception des idées et leur formulation en phrases par anticipation sur la situation d'énonciation à laquelle il est prévu (la cérémonie d'investiture) ; à l'oral, la lecture de ce texte.

Les linguistes s'accordent dans de nombreux travaux sur l'opposition de l'oral et de l'écrit sur le plan de leur morphologie, leur grammaire et leur mode de réalisation. L'analyse du discours, elle, distingue entre graphique et oral, énoncés dépendants et énoncés indépendants du contexte, énoncés parlés et énoncés écrits, énoncés ritualisés et non ritualisés.

Pour D. Maingueneau « la distinction entre « oral » et « écrit » fait intervenir une distinction entre énoncés dépendants et énoncés indépendants de l'environnement non verbal. Dans le premier cas, les énoncés sont destinés à un co-énonciateur qui partage le même environnement physique que l'énonciateur ; dans le second cas, les énoncés sont différés, c'est-à-dire conçus en fonction d'un destinataire qui se trouve dans un autre environnement ». ⁽²⁾

⁽²⁾ Maingueneau D., *Analyser les textes de communication*, Nathan, Paris, 2000, p. 61.

Or, le discours d'investiture qui appartient aux énoncés dépendants de l'environnement, c'est-à-dire du contexte, est destiné à un co-énonciateur présent dans la situation d'énonciation et à un co-énonciateur qui n'est pas présent physiquement dans la situation d'énonciation mais placé comme le premier dans le même contexte à travers la diffusion en direct du discours. Il reçoit la communication en direct et non en différé grâce à la télévision, contrairement à la définition de Maingueneau. C'est donc un discours à double énonciation (oral/ écrit) qui échappe à cette classification donnée par les études sur l'énonciation, comme il échappe à la définition suivante proposée par Maingueneau et partagée par plusieurs linguistes :

« On appelle « discours » l'énoncé considéré dans sa dimension interactive, son pouvoir d'action sur autrui, son inscription dans une situation d'énonciation (un sujet énonciateur, un allocataire, un moment, un lieu déterminés)». ⁽³⁾

Les chercheurs en analyse du discours ont une préférence pour les discours interactionnels notamment politiques. Ils ont tendance à traiter le discours politique uniquement dans sa dimension polémique privilégiant dans ce cadre les discours produits dans des circonstances particulières, celles qui ont attiré aux campagnes électorales et qui sont diffusés à la télévision comme c'est le cas pour les débats et les entretiens télévisuels. Ce choix est opéré à partir de la nature même de ces genres de discours qui ont la particularité d'être interactionnels et d'obéir à la règle de communication comme le tour de parole partagé et respecté par les instances énonciatives en situation de communication.

⁽³⁾ Maingueneau D., *L'Analyse de discours, introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris, 1991, p. 15.

Le discours d'investiture est un discours qui n'est pas régi par ces normes. Il accorde une autorité à la parole de l'énonciateur sans donner à l'allocataire le droit de réponse immédiat. Cette parole univoque est associée à une mise en tension entre oral et écrit et à deux formes de situations d'énonciation, une situation effective traduite par le partage de l'orateur de son environnement physique avec le co-énonciateur et une situation virtuelle produite par la magie de la télévision qui installe un autre type de co-énonciateur, celui-ci virtuel.

Le discours d'investiture dont nous proposons l'analyse aujourd'hui n'a fait l'objet d'étude que dans le cadre d'une analyse comparative de la gestuelle des hommes politiques par Simone BONNAFOUS et Maurice TOURNIER qui soulignent que le discours d'investiture s'adresse, « sans médiation ni interruption, directement au public »⁽⁴⁾.

En ignorant les éléments extralinguistiques, la linguistique, même celle qui traite de la pragmatique, ne contribue que théoriquement à intégrer ce paramètre très significatif des discours relevant de la communication orale où parole, visuel et auditif jouent un rôle important avec le concours des mass médias et des nouvelles technologies qui posent leurs propres lois, bouleversant ainsi les paramètres temporels et spatiaux d'un discours écrit « oralisé », remettant en cause les théories linguistiques restées traditionnelles et par conséquent inefficaces et incomplètes.

Plutôt que de compartimenter les énoncés de manière à engendrer une classification qui soit problématique, la linguistique doit les considérer dans leurs aspects réels afin de pouvoir éclairer le plus fidèlement possible sur leurs réalités.

En attendant, on continuera à procéder par approche pluridisciplinaire pour le traitement de certains discours dont celui que nous nous proposons d'étudier ici.

⁽⁴⁾ Bonnafous S., Tournier M., « Discours et gestes télévisés : quelles méthodes ? », in *MOTS* N° 67, Décembre 2001.

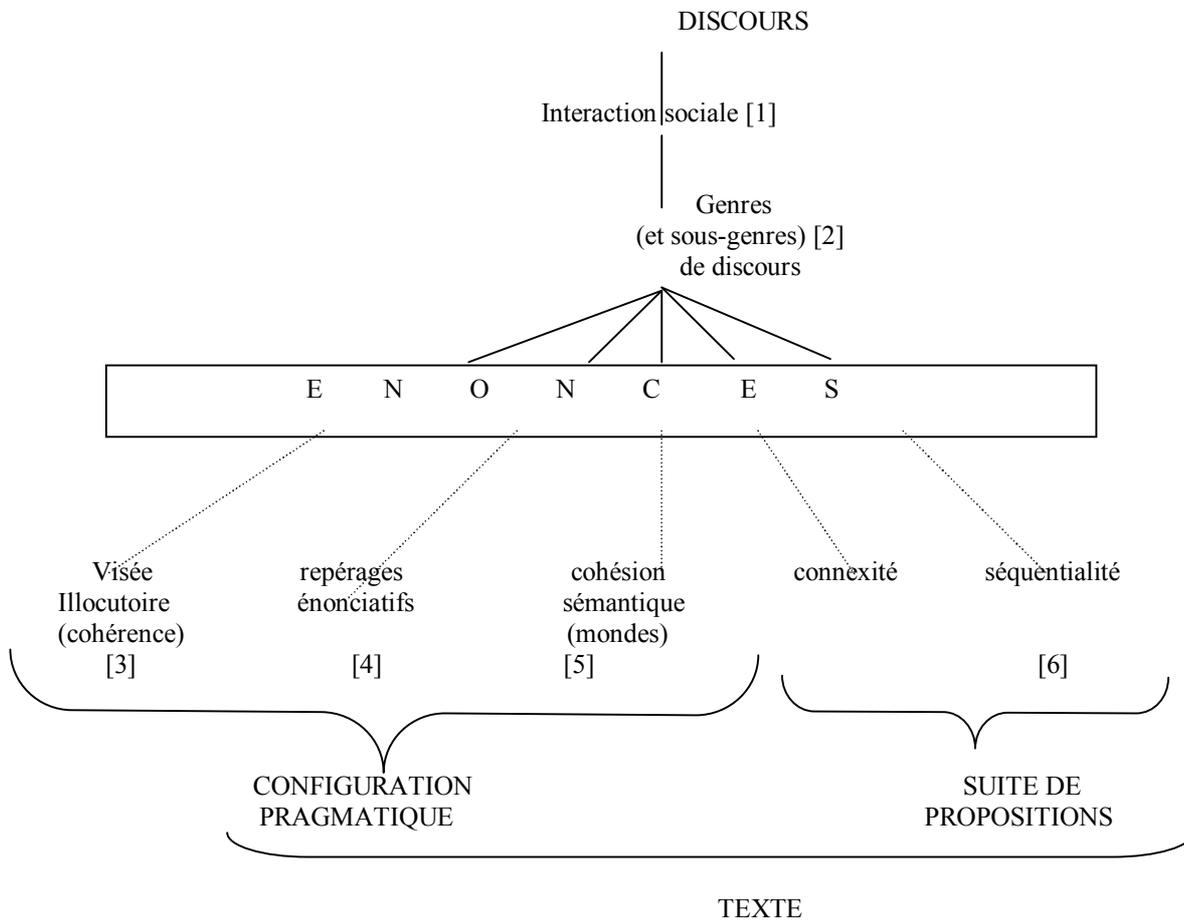
Les études de la linguistique vont aujourd'hui dans le sillage des études éthologiques, ethnologiques, psychologiques et sémiologiques qui constituent un apport enrichissant à la communication orale.

Les travaux sur l'énonciation s'inscrivent dans une problématique de l'énonciation où la relation du sujet à son énoncé occupe le devant de la scène et ancre le texte dans la situation d'énonciation partagée par l'énonciateur et le destinataire. En s'appuyant sur cette tradition, nous aspirons à tracer les contours d'un discours dont le rapport énonciateur/ destinataire est marqué par une inégalité du statut des deux partenaires qui sont en relation de dominant/dominé, et où l'échange verbal est inexistant et l'accès à la parole n'est possible qu'ultérieurement à partir des formes autres que verbales en guise de réponse, suivant des procédés particuliers (grèves, manifestations...). Parallèlement, la nature d'un tel discours, caractérisé par son aspect non interactionnel où la parole est univoque, pose problème au niveau de sa classification dans un genre donné.

Le discours d'investiture est un discours ritualisé, organisé de façon à agir explicitement sur l'auditoire. C'est un discours à visée persuasive qui sera, dans un premier temps, subi à une analyse argumentative à partir d'une approche langagière qui s'inscrit dans le cadre de la pragmatico-sémantique, c'est-à-dire une analyse qui situe l'argumentation dans la langue et qui se fonde sur les topoi pragmatiques et les connecteurs.

Dans un second temps, et pour une organisation cohérente de notre travail, nous avons opté pour l'approche typologique de Jean-Michel ADAM proposée dans son ouvrage intitulé : *Les TEXTES : types et prototypes.*

Dans cet ouvrage, J.M. ADAM considère deux configurations : la configuration pragmatique et la suite de propositions qu'il présente dans son « schéma 2 » ⁽⁵⁾:



La première relèverait de l'organisation pragmatique et serait constituée de trois modules :

- 1- la visée illocutoire (cohérence),
- 2- les repérages énonciatifs,
- 3- la cohésion sémantique.

⁽⁵⁾ Adam J.M., *Les textes : types et prototypes*, Nathan, Paris, 1992, p. 17.

La deuxième concerne deux modules :

- 1- la connexité,
- 2- la séquentialité.

CHAPITRE I

Cohérence thématique et instances énonciatives.

C'est à partir de la linguistique de l'énonciation que nous appréhenderons la façon dont le locuteur construit une image de soi et celle de son auditoire dans son discours.

Il s'agit de reconstruire le paysage discursif à l'intérieur duquel se définie les conditions d'exercice de la fonction énonciative et où se fixent les enjeux politiques, historiques et sociaux. Le fonctionnement du discours d'investiture sera appréhendé à partir d'une étude des repérages énonciatifs et de la cohésion sémantique.

Dans cette approche, les repérages énonciatifs permettront, en se rapportant à la situation d'énonciation du texte, d'identifier si celui-ci relève du discours ou du récit. Cette identification contribuera à comprendre le fonctionnement du texte et à relever le mélange ou mixage constant des deux régimes énonciatifs qui est fort significatif.

La cohésion sémantique consiste en la représentation du monde. Le monde représenté est tributaire de la nature du texte qui impose sa logique particulière et conditionne notre univers de référence. Ce monde peut relever soit du fictionnel et être reconnu comme non conforme à la logique de notre univers de référence, dans ce cas c'est la mémoire métaphorique qui est déclenchée pour expliquer l'allotopie ; soit s'inscrire dans l'axe du VRAI et du FAUX et être régi par les lois qui organisent notre univers de référence activé dans ce cas par la mémoire référentielle (isotopie).

1- Comment s'effectue la légitimation d'un candidat ?

« Instituer, en ce cas, c'est consacrer, c'est-à-dire sanctionner et sanctifier un état de choses, un ordre établi, comme fait, précisément, une *constitution* au sens juridico- politique du terme. L'*investiture* (du chevalier, du député, du président de la République, etc.) consiste à sanctionner et à sanctifier, en la faisant *connaître et reconnaître*, une différence (préexistante ou non), à faire exister en tant que différence sociale, connue et reconnue par l'agent investi et par les autres. »⁽⁶⁾

« L'*investiture*, acte proprement magique d'*institution* par lequel le parti *consacre* officiellement le candidat officiel à une élection, marque la transmission d'un capital politique. »⁽⁷⁾

« L'*investiture* » serait donc, selon BOURDIEU, une sorte de récompense de l'institution pour ceux qui se seraient investis, c'est-à-dire, impliqués socialement, matériellement et psychologiquement dans l'institution. Ainsi, la personne investie se trouve dotée d'un pouvoir institutionnalisé qui la place au-dessus des autres.

2- Discours du pouvoir ou pouvoir du discours ?

La personne investie a droit à une cérémonie qui officialise et fait reconnaître son pouvoir. Dans le cadre de ce même rite d'institution, un discours « d'*investiture* » est de norme.

⁽⁶⁾ Bourdieu, P., *Langage et pouvoir symbolique*, pp.177, 178.

⁽⁷⁾ Ibid, pp.245 ,246.

La coutume veut que la personne investie (ici le président de la République) marque son accession au pouvoir par l'exercice de la parole. En effet, c'est par des mots qu'il doit afficher son autorité. Ces mots simples de la langue renferment l'idée de pouvoir dès qu'ils sont prononcés par la personne autorisée, celle dotée du « pouvoir de nomination légitime ».

Nous aspirons dans ce chapitre à atteindre les objectifs suivants :

-voir comment le sujet énonciateur arrive-t-il à contourner les contraintes du type déjà dit et de parler bref auxquelles il est confronté dans son vouloir-dire et ce au moyen de différentes formes de l'implicite (présupposition, sous-entendu, négation) donnant lieu à des non-dits.

- repérer les traces d'hétérogénéité énonciative qui dévoilent l'autre discours et accuse la présence de sources d'énonciation différentes.

-comment est formulé un discours dont la situation d'énonciation s'inscrit d'emblée dans le rituel, l'institutionnel et l'obligation ?

Nous proposons dans ce cadre, d'effectuer une analyse qui respecte la chronologie des deux discours et l'enchaînement des énoncés.

A- La cohérence thématique :

Tout discours dépend du contrat de communication implicite ou explicite signé entre les instances énonciatives. Le discours argumentatif est, de par son essence, toujours dialogique, il ne nécessite pas une participation effective de l'allocutaire. Cependant, ce type de discours bien qu'il n'instaure pas de relation de réciprocité interlocutive, reste assujéti aux mêmes normes que le type dialogal, c'est-à-dire qu'il faut pour sa production que les deux instances énonciatives soient pourvues d'un code commun et qu'elles soient informées du contexte initial propre au discours qui en constitue l'événement. Le discours d'investiture du Président français implique donc par la nature de l'événement une relation entre deux instances énonciatives appartenant à une communauté unique dotée d'un code commun: la langue française. Ce code commun constitue la première exigence pour la compréhension du message.

Notre discours relève d'un monde réel et d'un ensemble de croyances partagés par l'orateur et son auditoire. Ainsi, l'orateur construit son discours à partir d'une logique qui lui permet d'assurer l'adhésion de l'auditoire au message. Cette logique s'articule sur plusieurs étapes, chacune est introductrice à la suivante.

1- La parole légitimée :

Cette première étape est effectuée à partir d'un ensemble d'énoncés dont le contenu est incontestablement reconnu par l'auditoire. Ces énoncés font le rappel des événements et dates qui mettent l'orateur dans la légitimité de prendre la parole et de produire le discours en question.

Cet énoncé est repris presque à la lettre du discours d'investiture de François Mitterrand prononcé le 21 mai 1981 : « *En ce jour où je prends possession de la plus haute charge ...* ».

« La plus haute » est une expression métaphorique qui place la Présidence de la République plus en haut. Cette métaphore spatiale d'orientation à usage toponymique consiste à désigner la Présidence. Ainsi, la prééminence de l'institution présidentielle est représentée sur le plan vertical par la métaphore de la hauteur propre au politique en général, car « aux origines du mot « politique », on trouve une racine indo-européenne dont l'idée générale est celle d'un lieu élevé protégé par une enceinte »⁽⁸⁾.

Cette métaphore peut caractériser de manière tout à fait logique le Président de la République qui se verrait assigner les attributs propres à la Présidence de la République. Aussi, cette dimension verticale placerait le Président en haut surplombant la société politique et civile.

Cette métaphore de la hauteur ou de la verticalité est une homologie de type projectif qui fonctionne sur le plan hiérarchique comme une ratification de l'ordre politique.

« Les Françaises et les Français m'ont renouvelé leur confiance. Les devoirs que j'ai envers chacun d'eux seront constamment présents à mon esprit, aujourd'hui et pour les cinq années du mandat qu'ils m'ont donné. »

Cette séquence a une valeur inaugurale, dans la mesure où elle ouvre le discours. L'énoncé au passé composé sert de point d'appui au discours qu'il légitime à partir des présuppositions tirées de ce même énoncé :

⁽⁸⁾ AMOSSY, R., *L'argumentation dans le discours*, éd. Nathan, Paris, 2000, p.64

« Les Français avaient confiance en moi auparavant »

« Les Français ont toujours confiance en moi »

et signifie implicitement : « je suis élu aujourd'hui parce que les Français ont toujours confiance en moi ».

Cette « confiance » du peuple exprimée par le suffrage universel auquel renvoie le passé composé du verbe « renouveler » qui rappelle une situation antérieure à ce discours, confirme la légitimité de l'orateur qui, subséquemment, a une dette envers ses électeurs.

« L'élection présidentielle n'a pas vu la victoire d'une France contre une autre, d'une idéologie contre une autre. Elle a vu la victoire d'une France qui veut se donner les moyens d'entrer forte et unie dans le troisième millénaire. »

C'est une séquence construite sur un plan non embrayé dans laquelle le passé composé qui est un temps rétrospectif permet en revenant sur une période antérieure d'instituer la légitimité du dire.

La métaphore engendrée par le mot « victoire » qui soutient le message à transmettre, produit une isotopie de la compétition : l'élection présidentielle est comparée à une compétition mettant en rivalité deux « France » et deux idéologies.

Ces deux propositions ne présentent qu'une seule différence d'ordre lexicale due à l'emploi de la négation et de « contre » qui traduit une polémique soulevée dans le passé (celle de l'élection présidentielle) et rectifiée par la réfutation au moyen de l'assertion. Or, c'est cette négation qui apporte une charge émotive à l'argument d'une dimension optimiste **« qui veut se donner les moyens d'entrer forte et unie dans le troisième millénaire »**.

C'est une négation polémique qui fait confronter deux contenus de pensée, le premier se rapporte au contenu négatif et est prêté à un ou (des) co-énonciateur(s), le deuxième relève du contenu positif et émanerait de l'énonciateur. Ce dernier n'accorde pas sa caution au contenu de pensée du ou (des) co-énonciateur(s). Ces deux oppositions binaires forment chacune un jugement légitime dont les supports sont le ou (les) co-énonciateur(s) pour le contenu négatif et l'énonciateur pour le contenu positif. Ces jugements s'insèrent dans un processus idéologique.

« Le 7 mai, le peuple Français a exprimé sa volonté de changement. »

En citant la date du « 7 mai » déterminée par le pronom défini « le », l'orateur laisse entendre que l'auditoire connaît inévitablement cette date qui renvoie à un fait antérieur au présent de l'énonciation, celui des élections présidentielles. De même que l'emploi de « le peuple Français » permet de saisir tous les Français où qu'ils soient et le « changement » renseigne sur l'élection d'un nouveau Président. Cette séquence à valeur rétrospective a pour visée de rappeler les conditions de légitimité qui appuient le discours et construisent l'image d'un orateur dont le pouvoir est tacitement reconnu par l'auditoire.

En invoquant la date du « 7 mai », l'orateur veut confirmer sa légitimité installée par le suffrage universel et définir sa victoire comme une réponse claire du peuple français en faveur du « changement » qui commence avec le nouveau Président.

C'est un énoncé qui sert d'arrière-plan, de support de légitimation à la parole de l'orateur. Il autorise d'autres énoncés au futur, posés comme

initiatives confirmées par les prérogatives de cette fonction, et entraîne l'engagement de l'orateur.

« Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée, par un juste partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, ainsi que l'avait voulu le Général de Gaulle, fondateur de la V République. Le Président arbitrera, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. Le Gouvernement conduira la politique de la Nation. Le Parlement fera la loi et contrôlera l'action gouvernementale. Telles sont les voies à suivre. »

La confirmation de cette « démocratie » est justifiée par un certain nombre de dispositifs et est réservée successivement au Président, au Gouvernement et au Parlement. Aucune charge n'est attribuée au citoyen à qui l'orateur promet de faire mais jamais de laisser faire.

Conformément à l'esprit du fondateur de la Ve République dont il est le partisan, c'est le pouvoir étendu du chef de l'Etat qui est proclamé comme condition nécessaire au maintien de l'unité et de la souveraineté de la France. Quand au rôle d'« arbitre » donné au Président de la République, il faut rappeler que c'est une revendication que le Général de Gaulle fut le premier à instituer par sa rédaction de la constitution qui donna naissance à la Ve République.

En précisant les fonctions de chacun, le Président trace par là même les lignes à suivre et les frontières à ne pas dépasser et rappelle surtout qu'il est le maître, le chef suprême.

De même, en adoptant un ton péremptoire, l'orateur se présente comme la personne légitimée à prononcer un tel énoncé. Ses mots sont chargés de pouvoir par les conditions institutionnelles qui légitiment leur production et leur réception.

Ainsi, c'est le statut institutionnel de l'orateur qui accorde au dire sa légitimité. C'est par ce même statut que l'orateur s'attribue le rôle de juge arbitre, celui qui « fixe » et dicte les directives à suivre, celui qui assure la souveraineté de la France ; et qu'il relègue au Gouvernement la tâche d'exécuter ces directives ; et enfin qu'il accorde au Parlement son rôle inhérent de législateur et de contrôleur de « l'action gouvernementale ».

2- La parole engagée :

L'orateur construit et ancre la pensée sociale et les symboliques mentales en faisant appel à l'affectif collectif ou les topiques de l'opinion. Aussi, nous remarquerons une forte subjectivité soulignée par l'emploi du « je » assisté du futur qui marque l'engagement du locuteur.

« Je suis décidé à placer le septennat qui commence sous le signe de la dignité, de la simplicité, de la fidélité aux valeurs essentielles de notre République. »

Un JEé qui circonscrit son septennat en une série de points posés comme prioritaires :

- la consolidation de la démocratie,
- la restauration de la cohésion de la France,
- et la garantie des fondements et valeurs de la République.

Tandis que le présent du verbe « décider » exprime une volonté du JE et attribut la valeur vrai à son énoncé, le présent déictique du verbe « commencer » annonce un fait réel : il déclare le début du septennat.

En tablant sur des termes porteurs de qualités morales : « dignité », « simplicité », « fidélité », le JEé vise la sensibilité de l'auditeur. Ce caractère

vertueux qu'affiche le JE manifeste sa sincérité et lui assure la sympathie de son public.

« Surtout, j'engagerai toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France et renouer le pacte entre les Français. L'emploi sera ma préoccupation de tous les instants. »

Cette séquence du discours de mai 1995, résume les thèmes chers à J. Chirac qui forment la cohérence thématique des deux discours: la cohésion sociale, la communauté nationale et le chômage. Concernant la cohésion sociale J. Chirac fait référence implicitement au mal qui range la société française depuis le début des années quatre vingt dix, période à partir de laquelle les intérêts et les positions des individus commençaient à se diversifier et surtout à être inégalement considérés. Ce qui entraîne une disproportion de l'application des valeurs républicaines qui sont vite discréditées au profit d'autres valeurs nées au sein de communautés créées sur des bases religieuses et ethniques. Ce « communautarisme » qui est ici défini comme la conséquence de « ses cicatrices », de « ses fractures » et de « ses inégalités » nécessite la formation d'une communauté unique et unifiée qui repose sur un consensus. Quant au chômage qui est aussi l'un des facteurs de ce déchirement de la société française, il faut préciser que c'est un problème qui a toujours accompagné, sans grand succès la carrière politique de J. Chirac. Ce dernier fut le créateur de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) en 1967 à l'époque où il fut Secrétaire d'Etat à l'Emploi, c'est-à-dire que cela fait exactement vingt huit ans en 1995 qu'il combat le chômage en France. C'est ce qui expliquerait la position en incise de cet énoncé qui parle pourtant expressément du chômage - avec une forte implication de l'orateur par des marqueurs de personne « je », « mes » et « ma »- et qu'on peut considérer comme allant de soi que J. Chirac en parle et surtout brièvement parce qu'il proclame depuis toujours la mobilisation contre

ce fléau en en faisant l'objet de sa campagne électorale dont nous citons un fragment de son discours quelques mois avant son élection Président de la République française :

« A l'origine de cette fracture sociale, il y a bien entendu le chômage C'est pourquoi la priorité c'est l'emploi. C'est lui qui doit inspirer toute politique, qu'il s'agisse de la réduction des déficits publics, de la lutte contre le chômage de longue durée, de la libération des capacités de création d'emplois de nos petites et moyennes entreprises et de nos artisans. » Vœux aux forces vives, Paris, 4 janvier 1995.

Par conséquent, une question s'impose : si le sujet du chômage et de la cohésion nationale sont des thèmes récurrents dans les discours de J. Chirac et que les solutions apportées à ces sujets n'ont jamais atteint le seuil de la satisfaction, comment réussit-il alors à faire adhérer son auditoire à ces propos du moins traditionnels chez lui ?

3-La parole persuasive :

Dans cette étape, l'orateur élabore des stratégies particulières afin de construire dans et par son discours une représentation donnée. Il présente une certaine position vis-à-vis de ses propres perceptions et convictions en regard des savoirs admis ou controversés de l'auditoire dans le but d'établir et d'imposer d'autres connaissances.

3-1- La dramatisation :

Dans les séquences 9, 10 et 11, l'orateur nous relate le scénario de la présidence de F. MITTERRAND.

Si nous examinons la panoplie des verbes et substantifs choisis, nous remarquerons qu'elle est puisée d'un seul vocable le « combat ». Le tableau que nous peint l'orateur de la France est fait d'une palette de couleurs de la guerre qui dégage l'odeur du sang et appelle à la désolation. Les survivants de ce combat portent des lésions physiques « ses cicatrices, ses fractures » et morales « ses inégalités, ses exclus ». Ces expressions métaphoriques et le substantif « pays » auquel elles sont accolées appartiennent à des isotopies différentes : la première relève du champ humain et décrit le corps humain sortant d'une guerre ; la deuxième relève du champ politique. Ce changement d'isotopie rompt la vision habituelle que l'auditoire a du « pays » pour orienter son imagination vers un monde moins rassurant. La comparaison du « pays » à un corps humain rend l'auditoire plus sensible au message et permet à l'orateur de saisir infailliblement le pathos.

L'adhésion de l'auditoire au message est donc intelligemment réussie par la dramatisation de la réalité. Faite par l'autorité suprême, elle ne peut qu'affecter l'auditoire et provoquer un comportement de terreur chez lui et par conséquent soutenir leur Président qui s'affiche comme leur sauveur. Ce dernier leur promet de redresser la situation en restaurant « la cohésion de la France », en renouant « le pacte républicain entre les Français » et enfin en réglant le problème du chômage, source d'exclusion. Dans ce même tableau, l'orateur fait surgir une lueur d'espoir qui adouci le ton « son ardeur », « sa générosité », « son désir » et « du rêve ». C'est justement « le rêve » que J. Chirac propose au Français car les notions utopiques que nous venons d'énumérer ne peuvent être le fruit que d'une manipulation et d'une démagogie. Cette dissonance est produite par un décalage entre la réalité décrite et le message auquel il veut que l'auditoire adhère, ce qui entraîne une gêne chez le destinataire qui ne sait plus quelle attitude ou comportement avoir face à cette situation. Enfin, il y a démagogie parce que l'orateur promet l'impossible, parce que les solutions proposées donnent l'impression que les choses vont miraculeusement réussir

avec les sinistrés de ce tableau et sans contraintes de la réalité, ce qui le définirait comme un pur utopiste et un grand démagogue.

« La France est un vieux pays, mais aussi une Nation jeune, enthousiaste, prête à libérer le meilleur d'elle-même pour peu qu'on lui montre l'horizon, et non l'étroitesse de murs clos. »

L'orateur cible avec une nuance de condescendance la vieillesse de son prédécesseur comme argument pour critiquer son mandat. Il considère, en incriminant implicitement la vieillesse, que l'ancien Président n'est plus en phase avec la modernité et qu'il ne peut engendrer que des idéologies archaïques ne conduisant qu'à « l'étroitesse de murs clos » ; et par l'antonyme de ce motif, c'est-à-dire la jeunesse, l'orateur se définit comme la personne adéquate pour l'époque actuelle, celle qui par l'argument « montre l'horizon » apporte la nouveauté en raison de sa jeunesse.

L'orateur se base ici sur l'affect plutôt que sur un argument rationnel pour critiquer son prédécesseur. Il fait opposer deux périodes de la vie humaine en amalgamant, implicitement, d'un côté « vieux » et Mitterrand et d'un autre côté « jeune » et Chirac, l'orateur mobilise une grande catégorie de son auditoire qui adhère au message en raison de l'absence d'un rapport immédiat de cet argument avec le contenu du message. En d'autres termes ce n'est pas la vieillesse de l'ancien président qui est la cause de la décadence du pays, la preuve est que les mêmes problèmes existent toujours avec le nouveau président et dans les deux mandats et les Français se plaignent toujours. C'est donc une pure et simple manipulation de l'auditoire articulée sur le modèle de grossissement propre à la propagande. Cependant l'isotopie de l'âge permet de joindre les séquences 9, 10 et 11 grâce à l'utilisation du passé composé « a permis à notre pays de se découvrir », « a marqué », des verbes signifiant la fin « s'achève », « viennent de s'écouler », « l'étroitesse des murs clos » et « les

quatorze ans ». Ces différentes expressions concourent toutes à faire apparaître l'adjectif « vieux » non pas comme un signe valorisant dénotant jadis la sagesse mais comme un caractère dépréciatif reflétant le regard que porte la génération nouvelle en France aux personnes âgées. L'absence d'un embrayeur de personne implique que ce point de vue est partagé par toute la catégorie des jeunes et témoigne de ce changement des valeurs sociales.

Dans cette confrontation, il ne s'agit pas uniquement pour l'orateur de placer son discours par rapport à une antithèse mais surtout d'opposer une idéologie « vieille » à une idéologie « jeune ». La première fait référence au socialisme qui serait selon J.CHIRAC un système défaillant engendrant des « inégalités » et des « exclus » en plus des « cicatrices » et des « fractures ». La deuxième, au RPR défendu pour son ouverture au monde et pour ses principes républicains hérités des commandements du fondateur de la V République Charles de GAULLE cité dans le discours comme un argument fort.

« Le Président François MITTERRAND a marqué de son empreinte les quatorze années qui viennent de s'écouler. »

Cette séquence marque la fin d'une période de l'histoire de France, à savoir les quatorze années des présidences de F. MITTERRAND que l'orateur qualifie d'« étroitesse » et de « murs clos » ayant conduit la France vers une situation désastreuse et avec laquelle il faut couper les ponts.

Cette coupure est exprimée dans l'architecture même du texte par l'isolation de l'énoncé en question de l'ensemble du texte et par la première proposition de la séquence suivante qui introduit une information nouvelle celle qui annonce le début d'un nouveau mandat : « un nouveau mandat commence. »

Ce changement est d'autant plus remarquable qu'il fait passer la Présidence et par là même la Nation française d'un parti (le parti socialiste sortant) à son antipode (le RPR élu).

Quatorze ans sous le socialisme ne sont pas faciles à effacer et effacer sans laisser de traces est encore plus difficile. Il faut dire que dans ce discours d'investiture de 1995, J.Chirac avait besoin de s'affirmer comme Président par rapport à son prédécesseur F.Mitterrand. Il veut s'en démarquer et le fait par le choix du mot « empreinte » qui englobe dans sa signification la démarcation et l'identité. En effet, l'empreinte forge l'identité de chacun de nous. L'une des caractéristiques de l'homme est d'avoir des traits particuliers qui le définissent et le distinguent. Ainsi le terme « empreinte » qui est une métaphore, résume toute l'époque de MITTERRAND que l'auditoire n'ignore pas.

Le passé composé permet de relater des faits de l'histoire politique, économique et sociale de la France. Donnée objectivement, cet énoncé vise la conscience du pathos à qui il annonce le début d'une époque nouvelle.

3-2- La manipulation :

« Je voudrais que, plus assurés de leur avenir personnel, tous nos compatriotes se sentent partie prenante d'un destin collectif. Je voudrais que ces années, lourdes d'enjeux, mais ouvertes à tous les possibles, les voient devenir plus confiant, plus solidaires, plus patriotes, et en même temps plus européens, car la force intérieure est toujours la source d'un élan vers l'extérieur. »

L'idée défendue dans cette séquence s'articule sur l'individualisme qui prime sur la collectivité, que ce soit au niveau intérieur ou au niveau européen. Mais J. Chirac n'est pas un partisan fervent d'une Europe fortement unie car il est foncièrement attaché à la nation française et à l'universalité de son message. Il est pour une Europe qui lui apporte plus de pouvoir et de grandeur. Il en parle en terme d'intérêt sans adhésion de sentiment, faisant preuve de pragmatisme.

Là encore l'orateur fait alterner deux situations opposées, l'une est réaliste « ces années lourdes d'enjeux », l'autre est utopique « ouvertes à tous les possibles » comme s'il détenait un pouvoir magique qui rendrait les choses les plus compliquées tellement facile à réaliser par un simple claquement de doigts. Cette démagogie dont l'orateur fait preuve dans cette séquence est soit l'émanation d'un esprit utopiste nourrit depuis des décennies pour survivre dans un monde politique, le moins qu'on puisse dire illogique ; soit une manière de manipuler l'auditoire par la séduction. Les mots les plus banals sortant de la bouche d'une autorité prennent automatiquement le poids de cette autorité et entraînent la conviction de l'auditoire sur de faux fondements. C'est ainsi que J. Chirac s'appuie sur la confiance légitime des Français faite à l'autorité suprême de l'Etat pour les faire adhérer à son message sachant qu'ils ne peuvent vérifier par eux même la réalité de ce qu'il leur vante.

3-3- La compassion :

« La mondialisation des économies est source d'échange, de création de richesses, d'activité et d'emploi nouveaux. Mais elle détruit d'autres emplois. Elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète. En France et partout dans le monde, nombreux sont les femmes, les hommes, les enfants, parmi les plus vulnérables, qui voient s'accroître la précarité de leur situation. (...) La France, fidèle à ses traditions, doit être au premier rang de ce combat. Elle doit être la nation de ce combat. »

Nous emprunterons à Ducrot la notation « p mais p' ». L'argumentateur « mais » indique que l'argument est orienté à l'inverse du premier relevant de l'appréciation positive et qu'il est déterminé comme plus fort que p (p= énoncé précédant « mais »), ce qui amène l'auditoire à accrédi-ter p'.

P et p' sont des arguments en faveur de r : « une mondialisation de la solidarité » posée comme une nécessité absolue conjointement avec « la mondialisation des économies ».

En suivant le raisonnement de l'orateur articulé sur « mais », on s'aperçoit que r est en quelque sorte loin des attentes de l'auditoire sur ce sujet : en effet, en énonçant p « la mondialisation des économies est source d'échanges, de création de richesse, d'activité et d'emplois nouveaux » l'orateur émet un point de vue favorable à « la mondialisation des économies » ; en disant p' « mais elle détruit d'autres emplois » et par extension du « mais » « elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète », il en produit un jugement défavorable et implique, vue l'énumération négative des conséquences de cette mondialisation, le rejet de cette dernière. Or, on est surpris de constater que l'orateur est loin de renoncer à cette mondialisation et qu'il soutiendrait p. Cette idée est attestée par l'argument qui considère la mondialisation comme un phénomène international, non spécifique à la France, ainsi l'ampleur du phénomène est minimisée et l'auditoire rassuré. De même, le fait de nommer les victimes de ce phénomène par des termes généraux « les femmes, les hommes, les enfants » permet de ne pas désigner directement le Français et d'impliquer toute personne habitant sur le territoire français (dont le sens est saisi par l'expression « en France ») même si elle n'en est pas citoyen. Par conséquent, l'auditoire est en position d'extériorité lui permettant d'avoir une vue générale de la situation et un sentiment de compassion envers ces personnes décrites par l'orateur comme étant « les plus vulnérables ». C'est le but atteint par l'orateur qui propose pour réduire les dégâts de la mondialisation des économies, un autre genre de « mondialisation » qui a pour qualité d'être vertueuse et inoffensive : « la mondialisation de la solidarité » qui n'est autre qu'une allusion à de nouvelles taxes, intelligemment annoncées.

En foi de quoi, nous postulons que l'orateur manipule bel et bien son public par un raisonnement spécieux à travers un discours pathétique.

3-4- La séduction :

Là encore, la persuasion est fondée sur des figures de style sans contenu. Il s'agit de développer le sens de la flatterie et satisfaire l'orgueil de l'auditoire, c'est ce que P.BRETON appelle « la séduction démagogique ».

Les deux séquences 4 et 5 du discours de mai 2002 brossent l'image « exceptionnelle » du Français, elles vantent ses qualités. Basées sur le pathos, elles mobilisent les affects en profondeur et entraînent une persuasion par la séduction.

« En faisant échec à la tentation de l'extrémisme, les Français viennent de réaffirmer avec force l'attachement qu'ils portent à leurs institutions démocratiques, aux libertés publiques, à notre engagement européen, à notre vocation universelle. »

Les pronoms possessifs « notre » inclue « je » et auditoire. Ce pronom permet le retour implicite de l'orateur dans l'énonciation et ce au moyen de l'idée de partage véhiculée par des valeurs communes (« engagement européen » et « vocation universelle ») que l'auditoire est censé représenter grâce à l'activation de sa compétence encyclopédique. Alors que « notre » vise à intégrer les Français et le Président de la République à leur tête dans le processus européen et la « vocation universelle », le possessif « leurs » renvoie à « les Français » et permet de réitérer le principe de la souveraineté du peuple qui fonde la démocratie.

Dans cette petite séquence J. Chirac évoque une multitude de principes républicains (la démocratie, les libertés publiques, l'engagement européen et la vocation universelle) qu'il qualifie d'arme solide contre l' « extrémisme ».

En matière de démocratie J. Chirac s'inspire essentiellement de Charles de Gaulle qui, lui, parle de la participation avec une conception concrète de la liberté. Concernant l'engagement européen de la France, cet engagement ne dépasse pas les intérêts de la France qui tient trop à sa souveraineté pour s'intégrer entièrement dans le processus européen. Nous traiterons ce sujet un peu plus loin dans les séquences 13 et 17. Quant à la vocation universelle, elle consiste pour la France à être partout présente pour défendre la paix, la liberté et l'égalité. C'est donc un rôle moralisateur qui lui permet de se mêler de toutes les souffrances à travers le monde.

La position de J. Chirac sur l'extrémisme fait de la France un pays neutre. Pour lui l'extrémisme n'aurait pas de sources religieuses, la communauté musulmane de France est parfaitement intégrée et l'amalgame entre islam, intégrisme, terrorisme et extrémisme est une absurdité :

« C'est à la fois infondé et injuste. Comme les autres grandes religions, l'islam est porteur de valeurs universelles. L'extrémisme religieux, avec son cortège de fanatisme et d'intolérance, repose toujours sur une déformation grossière de leurs messages essentiels. » (Discours de J. Chirac en date du 4 janvier 2002 à Paris lors du vœux au corps diplomatique.)

« A ces centaines de millions de croyants qui vivent leur foi dans un esprit de tolérance, au travers d'un islam moderne et ouvert sur le monde, la France manifeste son respect. Elle ne confond pas l'islam, deuxième religion de notre pays, avec l'image déformée et caricaturale qu'en donnent les tenants de l'islamisme extrémiste. » Rabat, 20 juillet 1995.

3-5- La répétition :

La répétition, comme le souligne P. BRETON, « *crée de toutes pièces, artificiellement, du seul fait de ce mécanisme, un sentiment d'évidence.* »⁽⁹⁾

Elle cause une « *fatigue mentale* » qui « *désigne le phénomène d'abandon de la conscience critique, qui finit par se persuader qu'elle s'est exercée dans le passé et que, en quelque sorte puisqu'il est répété, le message a déjà été justifié.* »⁽¹⁰⁾

« La première exigence, c'est celle de la cohésion nationale. La Nation française, forgée par l'histoire, constitue une communauté de valeurs et de destin. Elle reconnaît la diversité, s'enrichit des différences, revendique son pluralisme. Mais dans l'écoute et le respect de l'autre, elle a toujours su privilégier ce qui unit de ce qui sépare. »

« La cohésion nationale », « la Nation », « la diversité et le pluralisme » constituent des thèmes qui reviennent souvent dans le discours de J. Chirac. La Nation est selon J. Chirac « *une communauté de mémoire et de destin, c'est la République, ce sont les Droits de l'homme et la liberté, c'est notre langue, c'est l'école, la même loi pour tous, la justice, la garantie de l'ordre et de la sécurité, un haut niveau de protection sociale.* » (Rennes, 4 décembre 1998).

« *La volonté nationale s'est manifestée avec force et clarté, montrant ce que nous sommes et ce que nous voulons être. Un peuple uni par son histoire, ses valeurs et son destin. Une nation vivante, éprise d'égalité et forte d'un avenir partagé. Une communauté ouverte, accueillante aux différences mais rejetant ce qui divise et ce qui sépare.* » (Châteauroux, 30 mai 2002).

⁽⁹⁾ Breton P., *La parole manipulée*, éd. La Découverte, Paris, 2000, pp.94 et 95.

⁽¹⁰⁾ Ibid, p. 95.

Les deux discours que nous venons de citer montrent la constance de la fidélité aux principes qui forgent l'identité politique de J. Chirac. La répétition crée un sentiment d'évidence et donne l'impression que le thème a déjà été argumenté.

L'auditoire est ainsi pris dans l'engrenage de ce flot d'idées qui lui est présenté à toute occasion et finit par abandonner tout esprit critique considérant le message comme incontestable. La répétition de ces idées relève de la technique du slogan qui est un des moyens de la bonne assimilation du message véhiculé. Ces slogans jouent sur l'orgueil et la vanité du peuple français. Evoquer le passé de la France avec ses gloires, sa grandeur et ses Droits de l'homme (« **la Nation française forgée par l'histoire constitue une communauté de valeurs et de destin** ») excite les sentiments de fierté et de hauteur chez l'auditoire français.

Sur la question de la diversité culturelle, la position de J. Chirac reste mitigée ou du moins relative. Attaché comme il est à la cohésion nationale, qui venant de le voir est basée sur l'unité de la langue et de la culture enracinées dans une mémoire commune et obéissant à des valeurs et principes communs placés sous l'égide de l'Etat, J. Chirac reste perplexe : revendiquer le pluralisme qui résulte de la diversité culturelle fait de lui un défenseur de cette diversité, l'adopter constituerait un risque pour la culture française qui rentrerait en concurrence avec les autres cultures présentes en France et provoquerait un conflit des civilisations. Mais J. Chirac a déjà tranché sur cette question en 1986 quand il n'a reconnu pour la France « *qu'une seule et unique culture française* » (Fondation du Futur, 18 janvier 1986) et en 1996 quand il a témoigné son respect des autres cultures, sans plus, « *je respecte profondément les identités culturelles et religieuses mais je suis convaincu qu'elles ne doivent jamais l'emporter sur l'identité nationale, sur la citoyenneté.* » (Interview accordée au Figaro le 23 novembre 1996). Mais l'idée sur le sujet prend un autre tournant en

2003 avec le processus de la mondialisation. La culture française n'est plus imposée comme la culture dominante, la diversité culturelle n'est pas exclue du processus de la mondialisation, elle est même « *l'affirmation d'une condition fondamentale à la réussite de la mondialisation* » :

« L'alternative au choc des civilisations est le dialogue des cultures : apprendre à vivre dans le respect de l'autre, dans la curiosité de l'autre, à accepter l'altérité. Ce n'est pas naturel aux collectivités humaines qui souvent fondent leur identité sur l'exclusion. D'où le projet d'une convention mondiale sur la diversité culturelle qui ne serait pas seulement l'énoncé d'un principe, mais l'affirmation d'une condition fondamentale à la réussite de la mondialisation. » (Gouvernance mondiale, 15 avril 2003).

Toutefois, la culture française, les valeurs de la République et l'histoire de France constituent, implicitement, dans le discours d'investiture de mai 2002 les éléments qui unissent, la diversité culturelle, le pluralisme et le communautarisme les éléments qui séparent.

Sur la question de l'Europe, J.Chirac présente deux points divergents dans ses deux discours. Dans le discours d'investiture de mai 1995, en s'exprimant sur l'appartenance des Français à l'Europe : « et en même temps plus européens », il considère cette dernière comme un grand Etat qui englobe la France certes, mais où pour survivre il faut se munir d'une « force intérieure ». Les contours de cette philosophie sont nettement explicités dans le discours d'investiture de mai 2002 où il parle de l'Europe en terme de « place » et de « rang ». J. Chirac tout comme le peuple français sont très attachés à la souveraineté de la France pour s'intégrer parfaitement dans une Europe qui se veut un grand Etat, le « non » français à la constitution européenne en est la

preuve. Pour J. Chirac, il ne s'agit pas seulement d'y être mais d'y exister en tant que force incontestable en Europe et dans le monde :

« ... relever de nouveaux défis pour conforter sa place et son rang en Europe et dans le monde. »

Dans cette optique, les rêves de l'orateur dépassent les frontières françaises et européennes. Il rêve d'une France forte et unie au sein de l'Europe, capable de s'imposer sur la scène internationale comme une puissance mondiale qui a son poids et son mot à dire :

« Notre pays a un rôle essentiel à jouer pour mobiliser la communauté internationale ».

La France est aussi le pays qui unie par sa langue nationale des peuples différents par leurs situations géographiques, politiques, ethnographiques, économiques et sociales. Ils sont tous unis par la magie de ce moyen de communication véhiculaire de valeurs comme « liberté », « justice » et « culture » et sont considérés pour cette raison comme « peuples amis » de la France. Cette dernière a pour la même raison des obligations envers ces peuples. Il s'agit de garantir et de promouvoir la francophonie afin de répondre aux attentes des peuples francophones et surtout de faire perdurer les liens de dépendance avec ses anciennes colonies comme rappel de l'histoire. Cette qui continue de nourrir le sentiment de grandeur de la France.

« La France doit être à la hauteur des attentes de tant de peuples amis pour lesquels la francophonie est synonyme de liberté, de justice et de culture. »

Un examen des discours de J. Chirac sur le sujet de la « francophonie » a permis de noter une multitude de définitions divergentes.

Il faut signaler au passage que le sujet sur la francophonie n'est mentionné que dans le discours d'investiture de mai 2002 vers la fin du texte.

3-6- Les mots à forte connotation :

Les mots ont un sens général et un sens particulier. Ce sens particulier est souvent chargé de valeurs culturelles propre à une nation donnée. La simple évocation de ces mots connotatifs éveillent les sentiments de l'auditoire et oriente le message vers un objectif précis.

A travers ces mots connotatifs, l'orateur a tendance à se confondre avec « la France », « Etat impartial » et « la République ». De cette fusion découle une substitution des valeurs symboliques de la République et des différentes figures qu'elles recouvrent à la personne du Président qui devient automatiquement le « garant », le « protecteur » et le « gardien » de ses valeurs. De façon plus explicite, le Président et la République ne forment plus qu'un seul corps : l'autorité de l'Etat.

C'est cette autorité qui procure au « je » le pouvoir de garantir l'impartialité de la justice et de faire des promesses que leur simple énonciation pose comme vraies, comme déjà réalisées.

« Pour que ces impératifs supérieurs de cohésion nationale et d'unité de la République soient respectés, l'autorité de l'Etat doit être réaffirmée. Elle le sera. C'est une exigence majeure de ce quinquennat. »

En déployant de tels arguments l'orateur conduit l'auditoire dans le cheminement de sa pensée l'incitant à accréditer ses thèses. Dans le même esprit d'objectivité l'orateur se cache sous l'expression de but « pour » à travers laquelle il pose comme condition de réalisation de ses objectifs, l'autorité

suprême de l'Etat dont il est l'incarnation. La revendication de cette autorité est exprimée par le modalisateur déontique « devoir ». Le JE se construit à travers ses gloses l'image d'un orateur pragmatique, ferme, engagé et surtout doté de l'autorité et de la légitimité institutionnelles lui permettant d'engendrer des énoncés ponctuels du genre :

« Elle le sera. » et « C'est une exigence majeure de ce quinquennat. »

Des procédés comme « chaque » nomme directement l'auditoire et permet d'octroyer aux énoncés non pris en charge par une instance énonciative explicite une valeur d'authenticité qui émanerait d'une autorité supérieure celle de la voix de la République.

L'expression « en tout point du territoire » permet à l'orateur de saisir tous ses sujets sans exception, ceux de la métropole et de l'outre-mer. Ils sont tous égaux dans les droits et les devoirs. Quant à l'expression « chaque Français » répétée trois fois dans le même paragraphe, elle est une manière de nommer avec insistance les Français en les considérant un par un.

L'absence d'un « je » qui assume l'énoncé permet d'intégrer l'orateur dans l'expression « chaque Français ». Réduit à un simple citoyen, il transmet le sentiment d'être proche des citoyens, de leur ressembler, de n'être le détenteur que d'une « parcelle de la souveraineté » tout comme « chaque Français ».

L'expression « chaque Français » est un lieu d'inscription du locuteur et de l'auditeur. Elle est renforcée par les groupes nominaux déterminés par l'adjectif indéfini « même » qui exprime l'égalité : « les mêmes droits fondamentaux », « les mêmes devoirs », et « d'un même peuple ».

A travers l'énoncé « **chaque Français détient une parcelle de la souveraineté nationale** », l'orateur s'affirme comme un démocrate fervent qui incite les Français à prendre part à la politique nationale de leur pays. En les responsabilisant il confirme le partage du pouvoir entre Président et citoyen qui est l'un des fondements de la démocratie, à savoir la souveraineté du peuple. Aussi, l'effacement partiel des marques de subjectivité du locuteur prend sens dans ce que nous venons d'analyser.

B- Le repérage énonciatif :

Nous distinguerons dans ce volet entre plan embrayé et plan non embrayé. Cette distinction nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement du discours en terme de stratégies discursives dans lesquelles les instances énonciatives sont engagées.

Nous traiterons en premier lieu les expressions introductives en usage dans de telles occasions et qui consistent pour un orateur de s'adresser à son auditoire en des termes respectueux.

1- L'inscription de l'auditoire dans le texte :

Les deux discours saisissent directement mais de manière différente l'auditoire présent effectivement dans l'espace de l'orateur à partir des désignations nominales explicites et implicites. Dans le discours de mai 1995, l'orateur commence son allocution par les appellatifs suivants :

« Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs, »

Comme nous pouvons le constater, ces appellatifs ne désignent explicitement aucun membre de l'auditoire. Cependant, l'expression « Messieurs les Présidents » sous-tend la présence dans l'auditoire de plusieurs personnes ayant le titre distingué de « Président » sans précision du domaine de l'exercice de leur fonction.

Elle est placée en tête par considération de l'ordre hiérarchique. Quant à l'expression rituelle de respect « Mesdames, Messieurs », elle renseigne sur la présence dans l'assemblée d'hommes et de femmes sans indiquer leur identité.

Si l'appellatif « Mesdames, Messieurs » vise directement et les personnes réellement présentes dans l'assistance et les téléspectateurs suivant à travers leur poste de télévision la transmission en direct de la cérémonie et par conséquent de l'allocution du chef de l'Etat, l'appellatif « Messieurs les Présidents » s'adresse exclusivement aux personnes portant ce titre et assistant effectivement à la cérémonie d'investiture.

Paradoxalement, le caractère général de l'appellatif « Mesdames, Messieurs » permet de désigner par sa simple énonciation l'auditoire présent dans l'environnement immédiat de l'orateur et de constituer, en l'énonçant regard de ce dernier vers la caméra, un autre auditoire absent de l'espace réel de l'orateur.

Parallèlement, le discours d'investiture de mai 2002 commence par des appellatifs plus orientés :

« Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs, »

Contrairement à l'allocution du 17 mai 1995, celle du 16 mai 2002 s'adresse successivement et de manière expressive à un seul Président celui du Conseil Constitutionnel et au Premier Ministre. Ces deux personnalités sont nommées et considérées pour leur position au sommet de la hiérarchie, ils représentent les plus hauts fonctionnaires assistant à la cérémonie.

Le reste de l'auditoire est saisi par l'expression tout aussi respectueuse mais moins distinguée : « Mesdames, Messieurs ». Elle est prononcée à l'intention de ceux partageant l'espace réel de l'orateur et ceux partageant l'espace fictif de ce dernier qu'il occupe à la télévision.

Les deux discours sont immortalisés par leur transcription certes, mais aussi par l'appellatif « Mesdames, Messieurs » qui permet en raison de son

aspect indéfini d'avoir des destinataires occasionnels. Ainsi, il contribue en grande partie à prolonger la vie de ces textes qui prennent à l'écrit la forme épistolaire dont les destinataires sont incessamment renouvelés.

2- La présence directe de l'orateur dans le discours :

2-1- Les embrayeurs :

2-1-1- Les embrayeurs de personne :

a- Le pronom de personne « je » :

« Je » est indiscutablement le déictique qui enclenche la situation de communication dans ce discours. Il est le thème et le pivot de toute l'énonciation. Son emploi affiche une forte subjectivité énonciative et témoigne d'une prise en charge prononcée.

Ce « je » est identifié au niveau de l'écrit grâce à la phrase suivante « **discours d'investiture de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République** » située dans le cotexte, et au niveau de l'oral par la présentation du Président du Conseil Constitutionnel qui l'annonce dans les propos suivants : « **Mesdames et Messieurs, le Président de la République** », viennent ensuite les plans auditif et visuel pour définir et confirmer à travers la voix et le physique la personne du « je ».

Cette dualité entre oral et écrit dans le cadre de ce discours entraîne une dualité énonciative et pose le problème de l'hétérogénéité énonciative.

Cette problématique est suscitée par la probabilité de l'existence de plus d'un auteur pour ce discours.

« je » = Le Président J. CHIRAC _____ énonciateur.

« je » = l'auteur ou les auteurs du texte écrit avec J. CHIRAC comme co-écrivain. _____ locuteur/énonciateur.

« je » = l'auteur ou les auteurs du texte écrit sans la contribution de J. CHIRAC. _____ sujet parlant.

Comment devons-nous appeler ce « je » ? Est-il énonciateur, locuteur ou sujet parlant ?

Là encore la distinction de O.DUCROT dans ce cadre reste très subtile et n'est significativement applicable qu'aux écrits littéraires et non aux discours oralisés.

« En ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la plus haute charge de l'Etat, je me sens dépositaire d'une espérance. »

C'est une séquence fortement embrayée qui se rapporte directement à la situation d'énonciation par le déictique temporel « en ce jour » et met en scène l'instance énonciative par « je » du locuteur.

Cette formule inaugurale prête à ambiguïté quant au caractère indéterminé de son contenu sémantique. L'emploi du présent induit l'installation d'un fait désormais incontestable par l'auditoire et réaffirmé par « je ». Le performatif est renforcé par le déictique temporel « en ce jour » qui renvoie au moment même de l'énonciation dégageant force et détermination. Ainsi, l'image discursive de l'orateur est posée d'emblée dans l'exorde. Elle est instaurée par le consentement de l'auditoire (suffrage universel) et présente l'orateur comme l'incarnation du pouvoir. Or cette forte performativité fléchit dans la suite de cette séquence. L'emploi d'un verbe à charge émotive « sentir » confère au discours une valeur floue et même ambiguë dénotée par le mot « espérance » qui n'est pas déterminé.

« En ce jour » est un repérage temporel qui coïncide avec le présent de l'énonciation, il renvoie au mercredi 17 mai 1995. Ce déictique temporel est renforcé par l'emploi du présent déictique qui atteste que l'énoncé est vrai au moment où « je » l'énonce. La modalité assertive accorde au dire son authenticité.

Cette assertion constitue une deixis instituée dans la mesure où la scène de son énonciation permet de la produire et de la légitimer. C'est ainsi que le discours se donne pour locuteur « le président de la République », comme chronographie « l'investiture du Président français » et comme topographie « la France ».

« Surtout, j'engagerai toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France et renouer le pacte républicain entre les Français. L'emploi sera ma préoccupation de tous les instants. La campagne qui s'achève a permis à notre pays de se découvrir tel qu'il est, avec ses cicatrices, ses fractures, ses inégalités, ses exclus, mais aussi avec son ardeur, sa générosité, son désir de rêver et de faire du rêve une réalité. »

« Avec l'aide des hommes et des femmes de bonne volonté, conformément à l'esprit et à la lettre de nos institutions, et aussi à l'idée que je me fais de ma mission, je serai auprès des Français, garant du bien public, en charge des intérêts supérieurs de la France dans le monde et de l'universalité de son message. »

Le pronom possessif « nos » renvoie à JE et à tous les Français. Il implique le partage d'un bien commun.

Le modalisateur appréciatif « conformément » atteste de la subjectivité et de la présence implicite du JE dans cet énoncé.

Le JE s'adresse à « des hommes et des femmes » sans précision aucune, sinon, qu'ils doivent être « de bonne volonté ». La même précision est posée comme condition de travail aux côtés du Président, dans le respect de ses principes et des institutions. C'est à ces seules conditions qu'il collaborera et qu'il les soutiendra tout en rappelant qu'il est celui dont la mission est d'être le « garant du bien public, en charge des intérêts supérieurs de la France dans le monde et de l'universalité de son message.

« Les devoirs que j'ai envers chacun d'eux, seront constamment présents à mon esprit, aujourd'hui et pour les cinq années qu'ils m'ont donné. »

Les positions passives qu'occupe l'orateur dans cet énoncé (« m'ont renouvelé » et « m'ont donné ») traduisent le pouvoir du peuple contenu dans le droit de vote et placent l'orateur dans une relation de subordination par rapport à la volonté populaire.

La séquence est fortement embrayée. Le déictique temporel « aujourd'hui » coïncide avec le moment de l'énonciation mais l'action, elle, est projetée dans l'avenir par le déictique temporel « les cinq années du mandat » dont le déclenchement est activé par le présent de l'énonciation auquel renvoie « aujourd'hui » et se prolonge dans un futur d'une étendue de cinq ans.

Le présent dans « j'ai envers chacun d'eux » constitue une modalité assertorique qui accorde à l'énoncé une valeur d'authenticité soulevée par l'emploi du marqueur explicite de personne, l'embrayeur « je ». Il forme le repérage direct du texte. Il s'articule sur le passé composé des verbes constatifs « renouveler » et « donner » qui servent à retracer des faits passés et à actualiser l'histoire, celle de l'élection présidentielle de J. CHIRAC. Il ressort de cette stratégie une image suffisamment persuasive d'un orateur humble et équitable.

« Ce mandat, je l’aborde animé par l’esprit de service, avec le souci de faire vivre la République, une République enracinée dans nos cœurs, une République attentive à tous, ouverte, humaine, tolérante, qui réponde aux attentes et aux besoins de nos compatriotes. »

Le mot « mandat » déterminé par le démonstratif « ce » est mis en exergue par sa position en tête de proposition. Il remplit la fonction déictique et désigne le pouvoir né des élections. Bien qu’il ne soit pas matériellement présent dans la situation d’énonciation, il est toutefois clairement représenté par l’auditoire grâce à la connaissance du monde de ce dernier.

L’embrayeur de personne « je » se définit comme le serviteur de la République. En personnifiant le mot « République » qui est le thème-titre de cette séquence, « je » et « République » se confondent et les valeurs de cette dernière sont automatiquement attribuables au « je », c’est-à-dire à l’orateur. Ce raisonnement trouve son explication dans le choix de l’emploi du pronom indéfini « une » déterminant le mot « République » et reprenant un antécédent « République » déterminé par un pronom défini « la ». Ce choix justifie une volonté de l’orateur d’habiter ce lieu mythique qu’est la République avec lequel il fait désormais corps.

Si « la République » renvoie au mot dont le stéréotype est facilement reconnaissable et représentable par les compétences à la fois lexicales et encyclopédiques de l’auditoire, « une République » fait transparaître à partir des axiologiques « attentive à tous, ouverte, humaine, tolérante » qui révèlent une prise en charge énonciative, une nouvelle figure de la République dont l’identité et les valeurs sont construites et définies par l’orateur à partir de son ethos préalable.

Le pronom possessif « nos » déterminant « cœurs » et « compatriotes » renvoie à « je + auditoire » en situation de présence effective dans la scène

d'énonciation et à tous les Français écoutant le discours derrière leur poste de télévision.

Ces deux séquences constituent l'entrée-préface du discours d'investiture de mai 2002, en ce qu'elles servent d'arrière-plan qui légitime l'allocution en général.

« Je mesure pleinement les exigences qui s'imposent à l'exercice de la fonction présidentielle, particulièrement dans la période actuelle. »

Nous sommes en face d'un orateur qui prend entièrement en charge son discours par l'embrayeur de personne « je » et par une modalité appréciative exprimée au moyen des adverbes « pleinement » et « particulièrement ». Le premier apporte une valeur positive au « je » en tant qu'il le fait paraître réaliste, tout à fait conscient des enjeux qui pèsent sur son mandat et des devoirs inhérents à la fonction présidentielle qui lui incombent. Le deuxième ajoute une précision d'ordre temporel au point de vue de l'orateur. Détaché du texte par la virgule, il affecte le contenu « les exigences qui s'imposent à moi » qui est mis en incise par les deux modalisateurs. Le choix de cette forme d'inscription marquée par une forte subjectivité permet à l'orateur de montrer sa lucidité et son réalisme, gagnant de crédibilité.

« Fidèle à l'idéal humaniste qui guide le peuple français depuis la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, je veillerai à ce que les principes de liberté, d'égalité et de fraternité inspirent constamment l'action de son gouvernement. »

Dans cette séquence, l'orateur continue à faire jouer la corde sensible en forçant la note dans le rappel des valeurs républicaines. La différence qui caractérise cette séquence est qu'elle est construite sur un plan embrayé

contrairement aux séquences 4 et 5 qui véhiculent les mêmes valeurs mais sur un plan non embrayé. L'orateur s'affiche dans le contenu de cette séquence comme le garant de ces valeurs et de leur application. L'embrayeur de personne « je » constitue à lui seule l'autorité qui accorde au dire son authenticité et son pouvoir. Le verbe « veiller à » au futur ne tend pas à faire la promesse de surveiller ou de vérifier l'action du Gouvernement qui est du ressort du Parlement mais à rassurer plutôt l'auditoire sur l'application de ces principes que la France s'est donnée comme valeurs universelles sans l'avoir complètement atteint. Ce sont donc des valeurs auxquelles elle aspire et c'est pour cette raison qu'elle en a fait sa devise. « Liberté, égalité, fraternité » est un mythe qui sert de ligne de force pour les Français.

« Cela signifie pour moi une solidarité renforcée. Une solidarité concrètement attentive aux difficultés de chaque Français. Une solidarité qui face reculer la précarité et qui redonne l'espoir à ceux qui l'ont perdu. »

L'expression « cela signifie » introduisant trois séquences est une forme d'hétérogénéité relevant de la « *construction par le locuteur de niveaux distincts à l'intérieur de son propre discours* »⁽¹¹⁾, et soupçonne la présence de sources d'énonciation différentes.

Il s'agit du métadiscours de l'orateur. Ce métadiscours consiste en une explicitation du point de vue du JE (« pour moi ») par une reformulation du sens de manière à clarifier sa pensée dans un souci de précision. Cette précision touche ici le terme « fraternité » dont le principe est expliqué par le mot « solidarité » qui revêt à chaque paraphrase une forme différente : elle est « attentive aux difficultés des Français », elle fait diminuer la précarité et « redonne espoir », elle est « soucieuse de la sauvegarde d'une protection sociale ». Cette dernière est elle même paraphrasée par « santé », « famille » et

⁽¹¹⁾ Maingueneau, D. *L'analyse du discours*, éd. Hachette, Paris, 1991, p.145.

« retraites » ouvrant ainsi une parenthèse explicitement prise en charge par le JE qui se définit comme « le garant ». A cette interprétation s'ajoute une isotopie de l'incarnation (représentation des défavorisés par un ensemble de principes) qui fait de l'orateur un homme sensible aux malheurs des autres, qui éprouve de la commisération pour les plus faibles et les plus démunis.

L'énoncé suivant s'inscrit dans la continuité de ce raisonnement qui forge l'image du JE, à savoir la nécessité de doter le Président d'un pouvoir suprême lui permettant de garantir la sécurité des Français.

« Le rétablissement de la sécurité des Français en dépend, c'est-à-dire leur liberté, leur égalité, leur tranquillité d'esprit, une meilleure qualité de vie permettant d'agir, d'entreprendre, de construire, de faire des projets, de s'engager. L'action est lancée. Je m'y attacherai. »

Par son pouvoir métadiscursif le JE fait intrusion dans le discours au moyen de la locution conjonctive « c'est-à-dire » introduisant une explication ou plus précisément une définition du mot « sécurité ». La modalité assertive exprimée par le passé composé du verbe « lancer » donne à l'énoncé « l'action est lancée » une valeur d'accompli et considère le JE comme la source authentique qui a l'autorité de déclarer cette action comme lancée.

L'apparition à la fin de cette séquence de l'embrayeur de personne « je » et « me » confirme cette autorité renforcée par le modalisateur appréciatif « personnellement » qui traduit avec le futur l'engagement du JE.

« Les espoirs et les attentes de nos compatriotes sont immenses. Je veux y répondre. »

La présence de l'embrayeur de personne « je » renvoyant à l'instance énonciatrice marque le retour au plan embrayé. Le verbe « vouloir » au présent asserte la volonté du JE et témoigne de sa sincérité. L'orateur maintient sa

position audacieusement et contre toute difficulté ou obstacle dégageant une détermination et une ténacité imbattables.

« Ils peuvent compter sur mon engagement au service de l'intérêt général, un intérêt général qui va bien au-delà de tous les intérêts particuliers, de tous les intérêts partisans. »

Le présent du verbe « pouvoir » est un modalisateur assertif traduisant l'engagement de l'orateur qui sollicite la confiance « accréditive » de l'auditoire et prouve sa bonne foi. Un orateur qui se définit comme le serviteur de l'Etat pour qui l'intérêt général transcende tout autre intérêt. Ce sens est fourni par l'adverbe « au-delà » qui situe « l'intérêt général » plus loin dans l'espace et justifie le dévouement pour la patrie de l'orateur.

« C'est la conception que j'ai de ma fonction. »

La présence effective du JE à travers les embrayeurs « je » et « ma » et du modalisateur assertif (le présent) confèrent à ce court énoncé la valeur de vérité et implique son authenticité.

« Et c'est le mandat que les Françaises et les Français de métropole, d'outre-mer et de l'étranger viennent de me confier. Je l'assumerai. »

L'énoncé « Je l'assumerai » surenchérit en détermination et traduit la ferveur et l'enthousiasme exaltant de l'orateur.

b- Les déterminants possessifs « notre » et « nos » :

Ce pronom possessif qui est une forme du « nous » est très fréquent dans le discours (l'absence du « nous » est remarquée au niveau des deux discours).

De manière générale, l'emploi du pronom possessif « nos » ou « notre » dans les deux discours, permet de déterminer des expressions représentant des

valeurs communes («à notre engagement européen, à notre vocation universelle », « notre démocratie »), un bien commun (« nos institutions », « notre République », « notre pays »), ou tout simplement le peuple français (« nos compatriotes »).

Il a la valeur du « nous » inclusif mais ne fonctionne pas comme un déictique. Il renvoie exclusivement aux « Français ». Il implique une parole commune qui soude la communauté. Enfin, il permet de constituer une unité sociale, culturelle et historique où se mêlent les différentes composantes de la société française en une seule voix solidaire.

Dans le discours de mai 2002, nous dénombrons dix fois l'emploi de ce pronom, alors que dans celui de mai 1995, son nombre ne dépasse pas quatre.

La dominance de ce pronom dans le discours du deuxième mandat est très significative. Elle reflète, comme nous allons le voir un peu plus loin dans l'analyse, l'image d'un Président plus à l'aise, qui succède à lui-même, prêt à partager son pouvoir (« chaque Français détient une part de la souveraineté nationale »). Paradoxalement, dans le discours de mai 1995, ce Président succède à F.MITERRAND après une rude et douloureuse épreuve électorale. Il a besoin de tout changer. Pour cela, il va imposer son autorité et proclamer son pouvoir.

Dans le discours d'investiture de mai 1995, J. Chirac introduit le paragraphe sur la consolidation de la démocratie par un « je » imposant qu'on pourrait même qualifier de « despotique », contrairement à celui du deuxième mandat. En effet le citoyen n'y est impliqué qu'à travers le pronom possessif « notre » déterminant le mot « démocratie » supposé comme valeur commune :

« Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie... »

c- Les embrayeurs temporels :

Les embrayeurs ou déictiques temporels sont très peu dans le discours : « en ce jour » pour le discours de mai 1995 et « aujourd'hui et pour les cinq années du mandat » pour celui de mai 2002. Ces embrayeurs ont pour repère le moment de l'énonciation, c'est-à-dire le 17 mai 1995 et le 16 mai 2002 et l'instant où JE parle. Le temps verbal est, lui aussi, articulé à partir du moment d'énonciation dans l'ordre suivant :

Futur-----présent-----passé composé.

Le futur qui s'inscrit dans le prospectif projette l'action du « je » dans un futur délimité par la durée du mandat, c'est-à-dire sept ans, et exprime l'engagement de l'orateur. Le présent coïncide avec le moment de l'énonciation et marque l'achèvement de la campagne électorale. Le passé composé opère un retour dans le passé. Il permet de jeter un regard rétrospectif sur une période consternante.

3- La présence indirecte de l'orateur dans le discours :

3-1- Le pronom « on » :

Ce pronom n'est utilisé qu'une seule fois et ce dans le discours de mai 1995 :

« La France est un vieux pays, mais elle aussi une Nation jeune, enthousiaste, prête à libérer le meilleur d'elle-même pour peu qu'on lui montre l'horizon, et non l'étroitesse de murs clos. »

Ce « on » est un sujet parlant sous lequel se dissimule un « je » (= CHIRAC) au profit d'une stratégie discursive lui permettant d'exposer deux idéologies différentes sinon opposées, celle de J. CHIRAC et qui aurait tendance

à « montrer l'horizon », et celle de F. MITTERRAND qui, elle, aurait tendance à montrer « l'étroitesse de murs clos ».

Mais ce « on » peut aussi signifier de manière générale « tout Président de la République française », dans ce cas il aurait la valeur d'un « nous » exclusif. Pour ne pas compromettre la réalisation de la principale menacée par la locution conjonctive « pour peu que », ce « on » doit impérativement satisfaire la condition qu'elle introduit à savoir « montrer l'horizon et non l'étroitesse de murs clos ».

3-2- Les axiologiques :

« En ces premières années du nouveau siècle, la France devra relever de nouveaux défis pour conforter sa place et son rang en Europe et dans le monde. Elle doit les aborder avec confiance. Ses atouts sont nombreux. Notre pays peut et doit encore les développer. »

L'énoncé est introduit par un embrayeur temporel qui désigne le quinquennat dont le lancement est donné par l'énonciation même de ce discours. Le choix de l'embrayeur de personne « notre » est explicité par le rapport d'appartenance qui lie Président et citoyens au lieu « pays ». Dans le même esprit le JE s'efface cédant la place à ses modalisateurs déontiques le soin de placer l'énoncé sur l'axe du devoir et de l'obligation, impliquant l'auditoire dans le cheminement de la pensée du JE. L'argumentation de l'orateur se construit à partir du pathos dans la mesure où elle vise à influencer sur la position du citoyen, dans l'intention de le faire réagir et de l'orienter vers des objectifs précis. Dans cette optique des éléments linguistiques sont mis en œuvre. Le déictique temporel « en ces premières années du nouveau siècle » incluant le moment de

l'énonciation, inaugure la séquence et place son contenu dans cette dimension temporelle comme un enjeu à défier.

« La mondialisation des économies est source d'échange, de création de richesses, d'activité et d'emploi nouveaux. Mais elle détruit d'autres emplois. Elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète. En France et partout dans le monde, nombreux sont les femmes, les hommes, les enfants, parmi les plus vulnérables, qui voient s'accroître la précarité de leur situation. (...) La France, fidèle à ses traditions, doit être au premier rang de ce combat. Elle doit être la nation de ce combat. »

Dans le même souci d'objectivisme, le JE s'esquive devant le problème de la « mondialisation des économies » laissant à ses marques implicites de subjectivité le soin d'étayer ce sujet épineux dans lequel il ne peut ni compromettre ni se compromettre. En effet, se porter garant de la véracité du contenu de cet énoncé exposerait l'orateur au risque de se contredire avec ses engagements européens et mondiaux dans le processus de la mondialisation et entraînerait des dommages au niveau de sa personne sociale et politique.

L'effacement de l'énonciateur et l'adoption d'un plan non embrayé fondent le raisonnement du JE. Par conséquent, le JE ne pouvant se porter garant du contenu de cet énoncé qui relate l'ampleur d'un phénomène mondial qu'est « la mondialisation des économies » se réfugie dans le plan non embrayé protégeant sa face contre tout préjudice. Ainsi à l'abri, il décrit et commente ce fait universel par le biais des mécanismes suivant :

- l'emploi du présent à valeur atemporel relevant de la modalité assertive et traduisant le caractère durable d'un état. C'est un

présent historique qui décrit une réalité et présente un fait commun aux deux pôles de l'énonciation.

- La modalisation déontique manifestée dans le verbe « devoir » confère au discours une valeur de nécessité et d'obligation.

- l'argumentateur « mais » permet de considérer « la mondialisation » sur un autre angle, plutôt négatif.

« La France doit être à la hauteur des attentes de tant de peuples amis pour lesquels la francophonie est synonyme de liberté, de justice et de culture. »

Cette séquence fait partie d'une période oratoire qui s'étend de la séquence 13 jusqu'à la séquence 17 pour le discours de mai 2002. Elle présente les spécificités suivantes :

- l'absence d'une instance énonciative explicite qui prend en charge le discours,

- la présence d'une unité sémantique autour de la France au sujet des thèmes de la mondialisation, l'Europe et la francophonie.

- la présence d'une seule visée illocutoire prise dans le pathos : l'acte directif.

3-7- L'interjection :

L'interjection qui est un mot-phrase subjectif résume une réaction affective de l'orateur face aux méfaits de la mondialisation des économies. Le sentiment de consternation et de désarroi exprimé laisse entrevoir un « je » compatissant aux malheurs des « plus démunis » :

« ...dont plusieurs de nos compatriotes, hélas ! viennent encore d'être victimes ».

Elle est aussi une acclamation qui marque le mot de la fin des discours d'investiture de tous les Présidents de la République française :

« Vive la République ! » et « Vive la France ! »

3-4- La paraphrase :

Dans le cadre, des expressions de paraphrasage que nous avons pu relever, l'orateur se livre plus à fournir des définitions plutôt qu'à faire de simples reprises d'idées.

« Cela signifie aussi une confiance plus grande faite à nos compatriotes, par le plein exercice des libertés locales, le renouveau du dialogue social et l'accompagnement des forces vives de la Nation. »

L'expression paraphrastique « cela signifie » suivi de l'adverbe « aussi » introduit un sens nouveau du mot « solidarité ». L'absence d'un verbe qui supporte l'action et d'un marqueur de personne explicite assumant l'énonciation, sous-tend un certain objectivisme du JE. Il en découle une distanciation de l'instance énonciatrice de la reformulation de sa propre parole.

« Cela signifie le renforcement de l'égalité des chances, depuis l'école jusqu'à l'emploi, et l'égalité d'accès à la culture. »

« C'est enfin l'égalité des droits de tous partout en France. L'unité de la République s'impose à moi comme une exigence primordiale. La France doit mettre fin à des temps où les repères civiques se sont trouvés brouillés.

Elle est une et indivisible. En tout point du territoire national, chaque Français a les mêmes droits fondamentaux et les mêmes devoirs, chaque Français participe d'un même peuple, chaque Français détient une parcelle de la souveraineté nationale. Le Président de la République est le gardien de cette unité. Elle doit être respectée dans ses règles comme dans ses symboles pour lesquels tant de nos compatriotes ont perdu la vie. »

L'expression « c'est enfin » permet à la fois de conclure et d'ajouter un dernier élément à la gradation. En guise de conclusion, le JE évoque la dernière valeur républicaine : l'égalité. Cette valeur est exprimée par l'isotopie de l'égalité et de l'équité, laquelle est matérialisée dans le discours par les adverbes indéfinis « tous », « chaque » et « même » et par les expressions englobantes et généralisantes : « partout en France », « en tout point du territoire ». Surmontant ainsi tout obstacle ou difficulté qui aurait pu altérer le sens de ses propres propos et resserrant tout écart qui aurait pu être créé par son propre discours.

Là encore le JE s'éclipse laissant la place à une double modalité la charge de témoigner de sa subjectivité. La modalité assertive exprimée par le présent des verbes « être » et « avoir », pose le contenu de l'énoncé comme vrai, elle émanant d'une source sûre d'information qui attribue à l'énoncé une valeur d'authenticité.

La modalité déontique exprimée par le verbe « devoir » orientant les énoncés qu'elle détermine dans l'axe du devoir / obligation.

L'emploi d'un seul marqueur de personne englobant le JE et l'auditoire est justifié par le dernier énoncé : « ... pour lesquels tant de nos compatriotes ont perdu la vie. » s'inscrit dans le partage d'une histoire commune, celle des martyrs de l'Etat dont l'évocation a un impact psychologique indubitable sur l'auditoire, de son côté l'orateur est sûr de susciter l'émotion chez son public.

3-5- La phrase impersonnelle :

La phrase impersonnelle présente le Dire dans un aspect délocutif. L'énonciateur s'efface du Dire pour mettre sur la scène énonciative, à travers le possessif « nos », les différents protagonistes de l'acte de langage (JE, TU, IL).

« Il est bien légitime que beaucoup de nos compatriotes ressentent inquiétude et parfois angoisse face aux mouvements du monde. »

Cet énoncé est le préambule de l'énoncé de la séquence 15 (discours de mai 2002). L'expression impersonnelle marque une distanciation du JE implicitement impliqué dans le discours par la modalité assertive exprimée par le présent du verbe « être », par les modalisateurs appréciatifs « bien », « légitime » et « beaucoup » qui apportent un jugement de valeur du JE, et par le modalisateur épistémique évaluant l'énoncé selon l'axe certain/incertain. Enfin, tous ces procédés dont nous venons de faire l'inventaire, sont déployés par l'orateur dans un souci d'objectivisme et dans une nécessité de protéger sa face au risque de léser sa personne sociale en se portant garant de la vérité de cet énoncé.

CONCLUSION

Dans cette cérémonie J.Chirac est officiellement nommé président de la République française. Ceci lui confère une forme d'existence sociale qui l'inscrit dans et par l'acceptation de tous les Français. Il est une « personne autorisée » c'est-à-dire dotée du pouvoir de nomination légitime.

Ainsi, l'ethos de J.Chirac est préexistant chez l'auditoire avant même que celui-ci ne prenne la parole. Aussi, à partir de cette « représentation préalable », et par le statut officiel de Président, J.Chirac pose sa parole comme légitime. Il fonde son discours sur sa fidélité aux fondements et à l'unité de la République dont il est le « gardien ».

Il s'agissait dans ce chapitre d'étudier l'inscription de l'orateur dans l'énoncé.

Le sujet énonciateur est à la fois le point d'ancrage des repérages référentiels et des modalisations. Nous avons pu relever dans les deux discours que :

- le statut institutionnel de l'orateur accorde au dire sa légitimité,
- à travers l'énonciation du discours se montre la personnalité de l'orateur,
- parmi ses nombreuses facettes nous avons pu dégager celle de démocrate, intègre, loyal, humain, compatissant,
- le discours joue sur l'émotionnel, sur l'impression laissée à l'auditoire,
- l'investissement axiologique de l'énonciateur est dominant dans le discours de mai 1995,

- les contenus explicites sont rares dans le discours de 1995 et connaissent une ampleur considérable dans celui de 2002,
- le discours de 1995 s'articule sur la mise en scène de deux idéologies conflictuelles, celle incarnée par J. CHIRAC et celle incarnée par F. MITTERRAND.
- le discours de 2002 revient en détail sur tous les éléments qui constituent les convictions et principes politiques de J.CHIRAC.
- le discours de 1995 s'attarde sur l'époque de son prédécesseur, sur les rôles des acteurs du pouvoir et accorde très peu d'attention au citoyen.
- Contrairement au discours de 1995 où l'orateur prône l'autorité suprême du président, celui de 2002 parle de partage de la souveraineté entre président et citoyens (principe fondamental de la démocratie).

Dans un processus progressif selon la « fonction schématisante » de J.B. GRIZE, c'est-à-dire la « position » des éléments, la « disposition » de ses éléments puis l'« enchaînement » du tout dans l'ensemble, nous avons pu comprendre la construction du sens à travers l'activité discursive et argumentative.

CHAPITRE II

COHESION, CONNEXITE : SYNTAXE

Tout genre de discours répond à une organisation textuelle qui lui est spécifique. Le discours d'investiture, comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédant, n'abonde pas d'embrayeurs temporels et ne contient aucun embrayeur spatial qui renvoie au lieu de l'énonciation. Hormis le déictique temporel qui marque la première séquence de chaque discours, les deux discours construisent un repérage à l'intérieur du texte qui ne s'appuie pas sur l'environnement spatio-temporel immédiat. Qu'en est-il des modes d'enchaînement des différents éléments du discours ?

A- La connexité :

« Le texte n'est pas seulement une hiérarchie de constituants, il est aussi une certaine disposition matérielle. »⁽¹²⁾

Cette disposition matérielle est assurée par divers procédés dont le découpage en paragraphes et les « marqueurs d'intégration linéaire ». Le premier permet de définir, délimiter et hiérarchiser une unité thématique à l'intérieur de l'espace textuel. Le deuxième a pour fonction de « *structurer la linéarité du texte, de l'organiser en une succession de fragments complémentaires qui facilitent le traitement interprétatif.* »⁽¹³⁾

Mais un texte n'est pas seulement une succession de phrases ou de paragraphes, il est aussi porteur d'une thématique exprimée tout au long du texte par les relations de phrase à phrase qui forgent la continuité d'un texte.

⁽¹²⁾ Maingueneau, D. *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, éd. Nathan, Liège, 2001, p.151

⁽¹³⁾ Ibid, p.154.

Toutefois, cohérence textuelle (organisation textuelle au niveau global) et cohésion (organisation textuelle au niveau local) sont souvent en relation de réciprocité.

Cette continuité dans la chaîne textuelle reste tributaire de deux facteurs fondamentaux de la dynamique des textes : la progression et la répétition. La combinaison de ses deux facteurs assure la progression thématique qui contribue en une « *incessante transformation des informations nouvelles en informations acquises, lesquelles servent de points d'appui pour l'apport de nouveaux éléments.* »⁽¹⁴⁾

1-L'anaphore :

Dans le discours de mai 1995, le premier paragraphe commence par un embrayeur temporel « en ce jour » qui renvoie au moment de l'énonciation et constitue le repérage temporel du discours. L'ancrage temporel est renforcé par l'association de cet embrayeur au présent (« je prends » et « je sens »).

« En ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la plus haute charge de l'Etat, je me sens dépositaire d'une espérance. »

Le passage au second paragraphe se fait brutalement. Aucun élément syntaxique n'assure le lien entre les deux paragraphes. Du premier plan on passe aux formes de l'arrière-plan avec le passé composé « n'a pas vu », « a vu ». La cohérence textuelle n'est pas assurée mais la cohésion l'est par le biais de la répétition.

⁽¹⁴⁾ Maingueneau, D. *L'analyse du discours*, Hachette, Paris, 1991, p.218.

« L'élection présidentielle n'a pas vu la victoire d'une France contre une autre, d'une idéologie contre une autre. Elle a vu la victoire d'une France qui veut se donner les moyens d'entrer forte et unie dans le troisième millénaire. »

La séquence 2 du discours de mai 1995 est marquée par une multitude de reprises binaires. Ces reprises binaires consistent en la répétition d'une même structure syntaxique et d'un bloc morphosyntaxique:

« d'une France **contre une autre** »

« d'une idéologie **contre une autre** »

La répétition d'un mot ou l'épanalepse :

« **d'une France** contre une autre »

« **d'une France** qui veut se donner les moyens... »

La répétition morphosyntaxique (ici deux adjectifs) renforcée par l'énumératif « et » qui introduit une deuxième valeur au mot « France » :
« forte et unie »

La répétition d'un même modèle syntaxique :

« **L'élection présidentielle n'a pas vu la victoire d'une France** »

« **Elle a vu la victoire d'une France** »

La reprise du passé composé du verbe « voir » et la reprise par la pronominalisation effectuée par l'anaphorique « elle » permet d'indiquer une énonciation relative à un élément de la mémoire textuelle: « l'élection

présidentielle », qui constitue aussi la mémoire discursive dans la mesure où locuteur et interlocuteurs ont plus ou moins les mêmes savoirs concernant le sujet, soit une campagne électorale au niveau national en vue de désigner un homme politique par un vote.

Ces deux propositions ne présentent qu'une seule différence d'ordre lexicale due à l'emploi de la négation et de « contre » qui traduit une polémique soulevée dans le passé (celui de l'élection présidentielle) et rectifiée par la réfutation au moyen de l'assertion. Or, c'est cette négation qui apporte une charge émotive à l'argument d'une dimension optimiste « qui veut se donner les moyens d'entrer forte et unie dans le troisième millénaire ».

Ces reprises qui sont une figure de construction attirent l'attention de l'auditoire, créent un rythme et un équilibre et forment des périodes qui garantissent la cohésion textuelle de cette séquence et assurent sa progression thématique.

Le discours de mai 2002, tout comme celui de mai 1995, commence par un renvoi aux circonstances qui ont donné lieu à cet événement, à savoir les élections présidentielles et la victoire de J. CHIRAC. Ainsi, le premier paragraphe du discours de mai 2002 débute par une phrase fortement informative constituée de deux formes d'arrière-plan au passé composé « m'ont renouvelé » et « m'ont donné » par lesquelles l'orateur confirme sa légitimité par le suffrage universelle dès le début, suivies d'une forme au présent « ai » et d'une forme au futur « seront ».

L'orateur entame son discours par ces mots « les Françaises et les Français » qui est une figure de mot consistant en la répétition de plusieurs syllabes. Cette paronomase crée une harmonie au niveau de l'énoncé et dégage un air de sincérité. Le liage entre ces mots et le reste de la séquence est opéré

par l'anaphore qui tout en reprenant partiellement « chacun d'eux » reprend « les Françaises et les Français ».

Le passage au paragraphe suivant est assuré par l'anaphore. Le groupe nominal à déterminant démonstratif « ce mandat » reprend de manière directe un référent situé dans le cotexte (le paragraphe précédent). Cette anaphore lexicale fidèle permet de ressaisir le référent et de lui attribuer d'autres traits qui vont le redéfinir et assurer la continuité thématique.

Dans la séquence 3 de ce discours la progression n'est assurée que par l'allusion au « mandat » cité précédemment dans le cotexte auquel renvoi ici « l'exercice de la fonction présidentielle ». « Ce mandat » est donc repris par une anaphore lexicale infidèle qui permet de lui attribuer d'autres informations nouvelles : « ce mandat a des exigences qui s'imposent au Président ».

La nature de ces exigences est déterminée dans la séquence 4 et se résume au phénomène de « l'extrémisme » dont les signes deviennent apparents dans la société française. Quant à la connexité, elle est assurée par la reprise d'une même structure syntaxique. Ces reprises sont au nombre de quatre et contribuent à introduire une information nouvelle concernant le mot « l'attachement » et non celui de « exigences » qui ne sera précisé que dans la séquence 5.

Dans cette séquence le mot « exigence » est repris par une anaphore lexicale fidèle, il est précédé du déterminant « la première » qui suppose la présence dans la suite du discours d'au moins une deuxième exigence, or ce n'est pas le cas, aucune suite n'est donnée à ce type d'énumération. Concernant la connexité, cette dernière est établie par une série de reprises de différentes formes :

- « C'est celle » est une double anaphore qui reprend l'antécédent « la première exigence » situé dans le cotexte immédiat.

- « Elle » est une anaphore pronominale qui anaphorise « la nation française » à deux reprises dans cette séquence. Elle permet de revenir sur cet antécédent afin de lui assigner d'autres traits sémantiques.

La séquence 6 n'entretient aucune relation causale avec celle qui la précède. A l'intérieure de la séquence des distorsions au niveau de la syntaxe brouille l'ordre des énoncés. En plaçant la cause en tête de la séquence, l'énoncé qui constitue l'acte de discours est relégué à une position reculée d'autant plus qu'il ne fait que reprendre cette cause. En effet, « la proclamation des droits de l'homme et du citoyen » est reprise par une anaphore lexicale infidèle « les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ». Le pronom possessif « son » de « son gouvernement » anaphorise « le peuple français ».

Ceci concernant la connexité entre les séquences quant à la connexité interne, elle use essentiellement de deux formes d'anaphore : l'anaphore pronominale et l'anaphore lexicale.

Dans la séquence 10, l'anaphore lexicale est fidèle avec la reprise d'un élément du contexte « l'égalité » énoncé ultérieurement et avec la reprise de « l'unité de la République » par « cette unité » et avec la répétition de « chaque Français ». L'anaphore est pronominale avec la reprise de « la France » par le pronom « elle ».

Les séquences 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont reprises par une anaphore lexicale infidèle dans la séquence 11 à l'aide du syntagme nominal déterminé par un démonstratif « ces impératifs supérieurs de cohésion nationale et d'unité de la République ». Ce syntagme résume ces séquences à partir de la répétition d'éléments du texte comme « la cohésion nationale » (séquence 5) et « unité de la République » (séquence 10), et permet de ressaisir le référent et de compléter son sens ou plus précisément les conditions de sa réalisation : « l'autorité de l'Etat doit être réaffirmée ». Cette phrase est elle-même anaphorisée par

l'anaphore pronominale « elle » et par le présentatif « c'est » qui introduit une anaphore lexicale infidèle « c'est une exigence majeure de ce quinquennat ». Quant à « ce quinquennat » il reprend un élément du contexte cité au début du discours dans la première séquence « les cinq années du mandat » c'est donc une anaphore lexicale infidèle. La reprise de cet élément en l'occurrence « l'autorité de l'Etat doit être réaffirmée » se prolonge dans la séquence 12 par le pronom « en » qui en constitue une anaphore pronominale résomptive « le rétablissement de la sécurité des Français en dépend ». L'anaphore pronominale « leur » reprend l'élément « les Français » et contribue surtout à redéfinir le mot « sécurité » comme le sous-entend la locution conjonctive « c'est-à-dire ». Par ailleurs l'adverbe « y » complément indirect du verbe « attacher » reprend la phrase précédente « l'action est lancée » c'est donc une anaphore pronominale résomptive.

Dans la séquence 15 la répétition prend essentiellement le relais d'un sujet énonciateur absent du discours. Elle a pour rôle d'assurer la continuité et la compréhension du sujet de la séquence et de ses objets. C'est ainsi que ce sujet « la mondialisation des économies » est maintenu par deux anaphores pronominales effectuée par le pronom personnel « elle » et par une anaphore lexicale fidèle.

Dans la même séquence la locution nominale « en France et partout dans le monde » est reprise par une anaphore lexicale infidèle « dans l'ordre international comme sur le plan intérieur » qui exprime l'insistance.

Encore une fois, aucun lien direct de causalité entre les séquences n'est manifesté par un signe syntaxique sinon la reprise d'un élément de la séquence précédente « en France » dont l'anaphore lexicale infidèle devient sujet de la séquence suivante « notre pays ». Ce dernier est repris à l'intérieur de la

séquence 16 par une anaphore pronominale « il » et assure la fonction sujet d'un long énoncé.

La séquence 17 commence par un complément circonstanciel de but.

« la France » est pronominalisée trois fois et est reprise par une seule anaphore lexicale fidèle.

La séquence 18 « y » reprend « les espoirs et les attentes de nos compatriotes ».

La séquence 19 le pronom personnel « ils » est une anaphore pronominale de « nos compatriotes ».

« intérêt général » est une anaphore lexicale fidèle. La répétition de l'élément « intérêt » produit chez l'auditoire un effet de vraisemblance, la répétition d'une même consonance produit une harmonie au sein des éléments de la séquence et suggère que le discours est vrai.

« Ce combat » est une anaphore lexicale infidèle qui reprend « la mondialisation de la solidarité ». C'est une anaphore résomptive introduite par le déterminant démonstratif « ce », elle est nettement évaluative, en ce sens qu'elle insert un jugement de l'énonciateur qui qualifie de « combat » « la mondialisation de la solidarité ».

2- La reprise :

a- La reprise d'une même structure syntaxique :

« Le 7 mai, le peuple Français a exprimé sa volonté de changement. »

Cette séquence ne présente aucun lien syntaxique avec ce qui précède ou ce qui suit. En raison de sa position d'incise, elle est coupée du discours. Cependant, elle sert d'arrière-plan au discours :

« Je suis décidé à placer le septennat qui commence... »

La cohésion est assurée dans cette séquence 4 par la reprise ternaire de mots de même nature, des substantifs, structurés par la virgule qui harmonise cette suite et établit son équilibre lexical et syntaxique.

Dans la séquence 5, la répétition d'une structure syntaxique est au nombre de trois pour les axiologiques: « plus unis », « plus égaux », « plus allante », et au nombre de deux pour « forte **de son histoire** comme **de ses atouts** ». La reprise ternaire est articulée par la ponctuation (la virgule) et par le coordinateur « et » qui jouent la fonction d'énumérateur et d'introducteur d'informations nouvelles. Par ailleurs, la présence d'un seul verbe à l'infinitif « rendre » pour assurer la complétive provoque une entorse à la syntaxe et entraîne un rythme saccadé. Cependant, la connexité syntaxique est correcte.

« Je ferai tout pour qu'un Etat impartial, assumant pleinement ses missions de souveraineté et de solidarité, soit pour les citoyens le garant de leurs droits et le protecteur de leurs libertés. »

La cohésion est assurée par la reprise ternaire d'une structure syntaxique :

« le garant de leurs droits »

« le protecteur de leurs libertés »

et la répétition binaire d'une même structure morphosyntaxique, celle de deux substantifs :

« Ses missions de **souveraineté** et de **solidarité** »

Le liage est établi par l'énumératif « et » qui introduit une information nouvelle faisant progresser le sens du thème : « Etat impartial » qui est lui-même une substitution lexicale de « France » cité dans la séquence précédente. Ce thème fait notamment écho dans la séquence suivante où il est repris par substitution lexicale dans « notre démocratie » favorisant ainsi une progression thématique en spirale à raison de trois séquences ayant pour but de donner une image intrinsèque et loyale d'un « je » très présent dans son dire.

b- La reprise d'un temps verbal :

Les verbes performatifs au présent dans « décider » (séquence 4) traduit la détermination et l'intransigeance de l'orateur. Cet acte commissif, engageant tend à émouvoir l'auditoire par la noblesse de la succession des valeurs énoncée et dont la réalisation est entièrement prise en charge par « je ».

Les verbes performatifs au futur sont renforcés soit par la négation restrictive (le cas du verbe « avoir » de la séquence 5) soit par l'adverbe indéfini « tout » qui affecte le sens du verbe « faire » repris à l'intérieure d'une structure morphosyntaxique intégralement répétée dans les séquences (6) et (7).

Ces verbes sont des actes de promesse visant plus à séduire qu'à faire appel à la croyance de l'auditoire. Ils forment l'unité syntaxique de la période oratoire.

Sa légitimité confirmée, l'orateur n'a nul besoin de convaincre mais séduire reste l'objectif à atteindre.

« Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée, par un juste partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, ainsi que l'avait voulu le Général de Gaulle, fondateur de la V

République. Le Président arbitrerà, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. Le Gouvernement conduira la politique de la Nation. Le Parlement fera la loi et contrôlera l'action gouvernementale. Telles sont les voies à suivre. »

Dans cette séquence la connexité est établie par la redondance du prédictif futur et des structures syntaxiques. Par ailleurs, cette répétition rythme l'organisation de la séquence et hiérarchise ses propositions, tandis que la virgule opère au niveau de la proposition :

« Le Président arbitrerà, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. »

créant un rythme saccadé à l'intérieur de la proposition et un déséquilibre au niveau de la forme de la séquence, dans la mesure où elle constitue dans la suite marquée par l'emploi du futur, la proposition la plus longue après celle servant à introduire la suite en question.

Ce déséquilibre n'est pas dénué de sens, il est au contraire porteur de signification : L'énoncé « **je ferai tout pour que notre démocratie** » est une répétition interphrastique permettant d'assurer la connexité séquentielle et la progression thématique. L'emploi du plan rétrospectif, le plus que parfait (« l'avait voulu ») à l'intérieur de ce morceau de récit permet de revenir sur une situation historique au service de l'argumentation pour légitimer doublement son dire, et par son héritage de la V République et par sa nomination Président de la République. Le connecteur « ainsi » servant à reprendre ce qui est dit et à introduire ce qui va être signifié, renforce le dire et lui accorde une valeur rationnelle. Les propositions qui forment cette séquence n'entretiennent aucune coordination causale d'actes, sinon une suite de propositions traduisant des mesures radicales exprimées de manière catégorique.

Ce paragraphe qui distribue les rôles et fonctions des acteurs de pouvoir dans la République, prend une dimension hiérarchique dans la mesure où il présente une pyramide décrite de façon descendante : le président est évidemment placé en haut de cette pyramide avec un arsenal de verbes au futur (au nombre de quatre) exprimant la détention du pouvoir absolu (« arbitrer », « fixer », « assurer », « préserver ») ; le Gouvernement est en deuxième position avec à sa charge une seule tâche exprimée par le verbe « conduire » au futur qui prend la valeur d'un ordre ; enfin, le Parlement en troisième position avec deux verbes « faire » et « contrôler » toujours au futur.

« Surtout, j'engagerai toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France et renouer le pacte républicain entre les Français. L'emploi sera ma préoccupation de tous les jours. La campagne qui s'achève a permis à notre pays de se découvrir tel qu'il est, avec ses cicatrices, ses fractures, ses inégalités, ses exclus, mais aussi avec son ardeur, sa générosité, son désir de rêver et de faire du rêve une réalité. »

« La campagne qui s'achève », ce groupe nominal à déterminant défini n'a pas de référent explicite dans le discours, il trouve sa référence dans l'énoncé « le 7 mai, le peuple Français a exprimé sa volonté de changement » qui marque avec le vote des Français la fin de « la campagne ».

Par ailleurs, le nom propre de lieu « France » réfère aux noms à déterminant défini : « notre pays », « notre République », « la Ve République », et aux noms à déterminant indéfini : « un Etat impartial », « un vieux pays », « une Nation jeune ». Cette coréférencialité assure la progression thématique du discours par le biais de l'interprétation « identifiante » et « prédicative ». Dans le cas de l'interprétation « identifiante » le nom propre François MITTERRAND se passe de déterminant, il est censé être connu de l'auditoire malgré cette

identification la référence du nom propre est limitée par un complément « a marqué de son empreinte les quatorze ans qui viennent de s'écouler ». Ce complément constitue une interprétation « prédicative » introduisant une propriété du nom propre liée à la doxa.

« Un nouveau septennat commence » relève de l'évidence, c'est une anaphore résomptive qui reprend en résumant l'énoncé précédent. Le mot « septennat » est à son tour repris dans la même séquence par « mon mandat » qui est une anaphore lexicale infidèle.

La séquence 12 et 13 sont liées entre elles grâce à la reprise du verbe « vouloir », du présent du conditionnel et de l'embrayeur de personne « je ». En effet, la reprise de « je voudrais que » accorde au discours une certaine harmonie et assure la continuité du raisonnement.

La répétition de la préposition « plus » ajoute une valeur positive aux adjectifs et dote la parole d'une force telle qu'elle frappe l'oreille de l'auditoire et attire son attention sur le contenu du message. La répétition de cette construction syntaxique « prép. « plus » + adjectif » instaure une harmonie au niveau de la structure interne de la séquence et suggère que le message est vrai.

Les éléments de la séquence 13 forment une redondance au niveau du contenu de leur message. Effectivement, l'idée véhiculée dans l'énoncé « assurés de leur avenir personnel » est reprise par « la force intérieure » et celle exprimée dans « partie prenante d'un destin collectif » est reformulée dans « la source d'un élan vers l'extérieur » constituent chacune une anaphore résomptive servant à résumer et à faire adhérer l'auditoire à un message unique. Cette « figure de pensée » prétend énoncer une vérité, son usage aiguise la persuasion.

La séquence 14 clôt le discours et en raison de ce caractère elle revient sur les points forts qui ont marqué l'allocution à savoir l'autorité intransigeante du Président. Les généralisations de l'auditoire par les syntagmes nominaux précédés d'un déterminant indéfini « des hommes et des femmes » trouvent leur champ de référence délimité par le contenu prépositionnel « de bonne

volonté » qui complète et précise la référencialité du SN. Ainsi, la préposition a un rôle restrictif limitant l'auditoire visé par le message.

La connexité est établit par « et aussi » permettant à la fois d'énumérer et d'ajouter en insistant, un autre élément à la gradation.

3- La progression thématique :

a- Les marqueurs d'intégration linéaire :

L'emploi de l'adverbe « surtout » permet de focaliser à l'intérieur de la gradation, d'énoncer une information nouvelle et importante et d'assurer la progression thématique. Il contribue à retenir l'attention de l'auditoire sur la partie la plus polémique du discours. Le verbe « engager » au futur simple relève d'un acte de promesse dont la sincérité prend appui sur l'expression « toutes mes forces » qui garantit l'engagement personnel de l'orateur.

Si la proposition introduite par « surtout » est liée syntaxiquement et sémantiquement à ce qui précède, l'énoncé suivant : « L'emploi sera ma préoccupation de tous les jours » semble se détacher de la thématique de la séquence. La seule redondance manifestée est celle qui touche le futur simple. L'absence d'un marqueur explicite de l'acte de promesse engendre la focalisation du mot « emploi » placé en position sujet de la phrase. L'énoncé constitue la seule promesse touchant directement le simple citoyen en ce qu'elle répond à ses attentes et parle de l'un de ses problèmes immédiats. Certes la promesse est implicite mais l'inscription de l'énonciateur dans l'énoncé, elle, est explicite par l'emploi du pronom possessif « ma ».

Cependant, la place qu'occupe l'énoncé à l'intérieur de la séquence est intrigante. S'insinuant entre deux propositions qui se complètent par le sens, l'énoncé n'entretient aucune relation de cohérence avec ce qui précède, ni

avec ce qui suit, provoque une scission au niveau de la progression thématique et jette la suspicion sur sa sincérité.

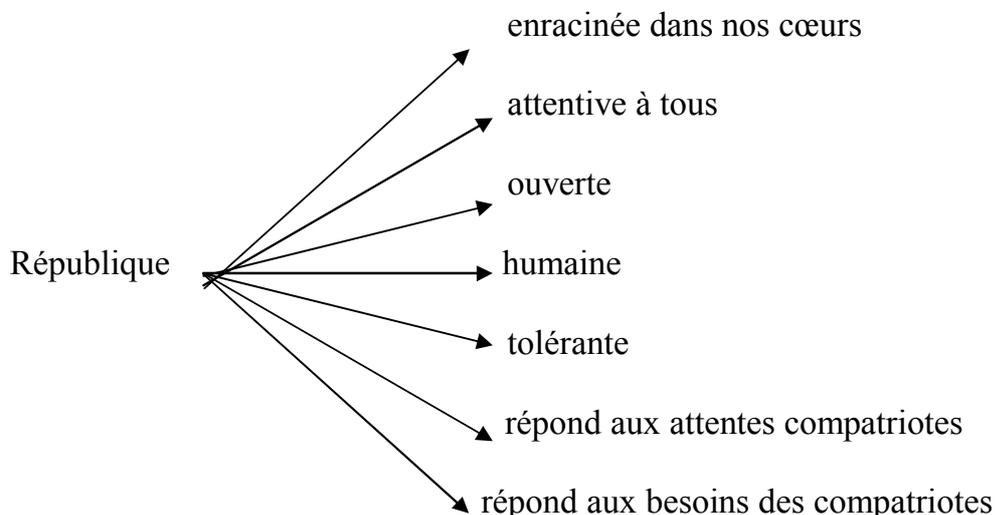
b-La progression à thème constant :

L'épanalepse produite par la répétition ternaire du mot « République » frappe l'oreille et retient l'attention de l'auditoire.

La répétition de quatre structures morphosyntaxiques, en l'occurrence quatre adjectifs : « attentive », « ouverte », « humaine » et « tolérante », apporte au mot « République » une série de définitions qui sont des informations nouvelles reliées entre elles par le biais de la virgule qui structure et rythme la suite.

Ces définitions deviennent des informations acquises et servent à leur tour de support à d'autres informations plus développées comme c'est le cas avec cette reprise binaire d'une même structure syntaxique reliées par la conjonction de coordination « et » qui équilibre l'énoncé et par le pronom relatif « qui » reprenant le mot « République » et formant une anaphore pronominale: « qui réponde aux attentes et aux besoins de chacun de nos compatriotes ».

Le schéma suivant montre cet enchaînement des définitions où chaque information nouvelle est constituée en information acquise :



Cette séquence constitue un thème à progression éclatée qui sera repris en sous-thèmes dans les séquences 7, 8 et 9, sans pour autant que ce thème-titre ne soit explicite.

- Thème-titre (séquence 6) : la séquence est au présent aoristique « guide » associé au futur « veillerai ».
- 1^{er} sous-thème (séquence 7) : renferme un présent du subjonctif « fasse reculer », et un passé composé « ont perdu » et s'oppose au présent déictique « je suis ».
- 2^{ème} sous-thème (séquence 8) : ne comporte pas de verbe.
- 3^{ème} sous-thème (séquence 9) : absence de verbe.

Contrairement au discours de mai 1995, la cohésion textuelle est maintenue dans ce discours par des expressions à fonction explicative, par exemple « cela signifie » qui introduisent les séquences 7, 8 et 9 et « c'est-à-dire » de la séquence 11; et des expressions récapitulative (« c'est enfin » de la séquence 10).

« Cela signifie pour moi une solidarité renforcée (1). Une solidarité concrètement attentive aux difficultés de chaque Français (2). Une solidarité qui fasse reculer la précarité et qui redonne l'espoir à ceux qui l'ont perdu (3). Une solidarité soucieuse de la sauvegarde d'une protection sociale dont je suis le garant, pour la santé, pour la famille, pour les retraites (4). »

A l'intérieur de cette séquence 7, un autre thème à progression constante. Le thème de la première phrase est repris trois fois sous la même forme « une solidarité ».

-La proposition (1) décrit le thème « solidarité » à partir d'un prédicat qualificatif « renforcée » qui constitue la première propriété du thème-titre et

celle qui sera explicitée par la suite dans cette séquence et qui fera l'objet de reformulations.

-La proposition (2) ajoute la propriété métaphorique « attentive » déterminée modalement par l'adverbe « concrètement ».

-La proposition (3) est porteuse de deux propriétés coordonnées par l'énumératif « et ».

-La proposition (4) est formée d'une seule propriété coordonnée par le relatif « dont » qui stabilise la référence du thème « solidarité » décrit de manière expansive tout au long de la séquence.

c- La progression à thème éclaté :

Les séquences 7, 8, et 9 représentent des reformulations explicatives du contenu de la séquence 6. Elles reprennent chacune un thème de cette séquence. La séquence 7 revient par exemple sur la notion « fraternité » à laquelle renvoie le mot « solidarité » que nous considérons ici comme une anaphore lexicale infidèle. La séquence 8 et 9 renferment chacune une anaphore lexicale fidèle par la reprise de la notion « liberté » pour la première et de la notion « égalité » pour la seconde.

Ces notions sont sans cesse reprises dans le discours notamment dans la séquence 10 par les groupes nominaux déterminés par l'adjectif indéfini « même » repris trois fois (« les mêmes droits », « les mêmes devoirs », « un même peuple ») et l'expression « chaque Français » répétée trois fois. Ces reprises ternaires constituent une progression thématique dans la mesure où elles permettent l'évolution des thèmes de la séquence 6 et leur développement exposé dans les séquences 7, 8 et 9.

Le pronom démonstratif « cela » désigne un élément du contexte, justement ce qui précède « cela signifie », et propose une explication. La locution verbale « c'est » sert à mettre en valeur ce qui suit et à attirer l'attention de l'auditoire

par une présentation anticipée, suivi de l'adverbe « enfin », ce présentatif annonce le dernier élément de l'énumération.

Si jusqu'ici nous avons pu relever une forte connexité au niveau intra-séquentiel et inter séquentiel dans le discours de mai 2002, les séquences 13, 14, 15, 16 et 17 semble se construire indépendamment l'une de l'autre nourrissant chacune une idée particulière.

Ainsi, « en ces premières années du nouveau siècle » le démonstratif « ces » est un cataphorique qui ne reprend aucun élément du cotexte ou du contexte, il détermine un groupe nominal comportant assez d'éléments descriptifs précis permettant de reconnaître le référent à partir du savoir empirique de l'auditeur. En effet, ce dernier sait grâce à sa connaissance du monde que « le nouveau siècle » est le vingt et unième et qu'au jour de l'énonciation de ce discours il est à sa deuxième année et qu'enfin « ces premières années » se situent dans les cinq années du mandat de J. CHIRAC.

CONCLUSION

La progression thématique est assurée dans les deux discours d'investiture de Jacques CHIRAC par la répétition d'un certain nombre de thèmes qui forgent l'identité même de l'homme politique qu'est J.CHIRAC. Ces thèmes constituent les principes et valeurs pour lesquels il milite depuis son entrée en politique dans les années soixante. Ils traduisent ses convictions politiques, comme c'est le cas pour l'Etat, la France, la Nation, la démocratie et l'Europe, ainsi que ses croyances personnelles concernant les droits de l'homme, la diversité culturelle, la solidarité et la volonté.

Cette cohérence sémantique garantit la cohésion syntaxique des deux discours. L'étude de la connexité syntaxique dans ce chapitre a montré que dans le discours d'investiture de mai 1995 les séquences paraissent indépendantes du fait qu'elles sont disposées dans l'architecture du discours d'une manière contiguë sans relation de causalité. Cette relation de contiguïté entraîne une rupture au niveau de la syntaxe et prouve son insuffisance (le nombre d'anaphores et de reprises utilisées est insuffisant) à établir à elle seule la cohésion sémantique.

Par ailleurs, le discours de mai 2002 est construit à partir d'un grand éventail d'anaphores et de figures de style qui permettent le rappel, la continuité et la compréhension du message.

Il faut noter que les deux discours ne présentent pas les mêmes dimensions concernant leur taille. Le fait que le discours de mai 1995 soit constitué de courtes séquences autorise cette forme scandée du discours mais sa connexité syntaxique reste toutefois correcte. Le discours de mai 2002 est, par comparaison, plus long et déploie un arsenal de procédés permettant dans chaque séquence de ressaisir le thème en question, soit pour le redéfinir, soit pour effectuer une transition.

Le texte de 1995 présente à ce niveau une spatialisation textuelle très aérée, caractérisée par une contiguïté sans doute imposée par l'aspect oral du texte. Tandis que le texte de 2002 est nettement plus condensé.

Cependant, les deux discours se construisent indépendamment de l'environnement spatio-temporel immédiat, ce qui permet à l'orateur, de saisir l'auditoire qui ne se trouve pas dans son environnement physique et à l'auditoire de s'identifier au message. Cette forme d'énonciation qui met le co-énonciateur dans l'impossibilité d'interrompre l'énonciateur, fait la particularité de ce discours conçu pour être prononcé devant un auditoire légitime, dans un lieu et un moment légitimes. Ainsi, l'absence de l'échange verbal entre énonciateur et co-énonciateur(s) met en place une certaine organisation textuelle que nous résumons dans les points suivants :

- Absence de formules phatiques et d'ellipses fréquentes dans le discours oral, tels les débats télévisés, les entretiens, le discours électoral, etc.

- La référence du texte est structurée à partir des anaphores et des reprises, indépendamment de l'environnement partagé avec le ou les co-énonciateur(s).

- La prédominance du « je » est très forte et le recours au sujet collectif n'est effectué qu'à travers les pronoms possessifs « nos » et « notre ».

- L'enchaînement des constituants du discours au niveau des paragraphes (de paragraphe à paragraphe) est marqué par une juxtaposition de paragraphes sans préciser leurs liens ni même expliciter la transition d'un thème à un autre.

- Le discours relève, certes, de l'oral mais il est associé à une organisation textuelle propre au style écrit, tels les écrits journalistiques.

CHAPITRE III

SEQUENCE ARGUMENTATIVE ET VISEE ILLOCUTOIRE

Le discours d'investiture est un discours ritualisé organisé de façon à agir sur l'auditoire. C'est un discours qui met en place un jeu polémique constamment régulé par des stratégies à des fins de conviction et/ou de séduction.

« Comme l'argumentation vise à obtenir l'adhésion de ceux auxquels elle s'adresse, elle est, toute entière, relative à l'auditoire qu'elle cherche à influencer. »⁽¹⁵⁾

La nouvelle rhétorique souligne l'importance incontestable de l'instance de réception dans l'échange argumentatif. Tout discours est élaboré pour et en fonction d'un public précis. *« Chaque orateur pense, d'une façon plus ou moins consciente, à ceux qu'il cherche à persuader et qui constituent l'auditoire auquel s'adresse ses discours. »*⁽¹⁶⁾

Prononcer un discours à l'attention d'un auditoire a une influence sur le modelage de ce discours. L'orateur a tendance à viser une cible particulière et à formuler à son égard les propos suscitant chez elle une réaction qui aurait pour corollaire l'adhésion à laquelle aspire tout orateur.

« Dans le cadre de l'analyse argumentative, il faut signaler que la nature et le statut de l'auditoire modifient en profondeur le dynamisme de l'argumentation. »⁽¹⁷⁾.

Par ailleurs, les modalités argumentatives d'un discours adressé à un auditoire qui n'a pas le droit de réponse sont différentes de celui où l'interlocuteur prend part activement à l'échange verbal.

⁽¹⁵⁾ PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, édition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1970, p, 24.

⁽¹⁶⁾ Ibid, p, 25.

⁽¹⁷⁾ AMOSSY Ruth, *L'argumentation dans le discours*, éd. Nathan, Paris, 2000, p.36.

1- L'auditoire :

Dire qu'un orateur adapte son discours à l'auditoire, c'est postuler qu'il repose son argumentation sur l'opinion commune ou doxa, comme point d'ancrage des croyances et valeurs de l'orateur et de l'auditoire. Dans le cheminement de cette argumentation vouée à l'adhésion, l'orateur est censé :

- avoir une connaissance parfaite de son auditoire (ses croyances, son histoire, ses réalités socio-économiques, ses problèmes ses attentes, etc.),

- fonder son raisonnement sur la foi de prémisses d'ores et déjà entérinées, pour lui assurer sa validité,

- se faire une représentation de son auditoire.

- produire une image de l'auditoire qui satisfasse ce dernier, sans pour autant l'enorgueillir ou le choquer au risque de provoquer l'effet inverse.

Une fois ces conditions remplies, l'orateur peut s'estimer heureux d'approcher son public.

Néanmoins, la construction de l'image de l'auditoire est de loin la phase la plus délicate dans l'esquisse d'un discours argumentatif. Elle est délicate parce qu'elle se construit en partie de l'imaginaire de l'orateur. Produit de la fiction, l'auditoire se trouve distancié de sa réalité empirique trop souvent banale.

Comment l'image de l'auditoire se construit-elle dans la matérialité du texte ?

Pour comprendre l'inscription de l'auditoire dans le discours, il sera question d'examiner les éléments verbaux qui contribuent à mettre en lumière les caractéristiques de l'image de l'auditoire et les mécanismes de sa production.

Ainsi, quand J.Chirac prononce son discours, il se représente son auditoire selon les trois critères suivants :

1 – l’auditoire est suffisamment informé de l’histoire politique française. Il a, par exemple, une « connaissance préalable » de « la cohésion de la France » et du « pacte républicain ».

2 - l’auditoire est composite et de ce fait son « niveau de langue » est variable d’une classe sociale à une autre.

3 - l’auditoire n’est pas entièrement constitué de Français de souche mais ses membres partagent les mêmes valeurs de la République.

Dans le discours d’investiture, Jacques CHIRAC s’adresse à deux types d’auditoire, un auditoire homogène ou du moins qui paraît l’être, partageant les convictions et l’idéologie de l’orateur et de ce fait le soutiendraient dans ses démarches, et un auditoire composite dont les convictions sont tout à fait différentes et même opposées à celles de l’orateur.

Cette réalité engendre une complexité pour ce dernier à développer une argumentation susceptible de convaincre. Bien que ce ne soit pas une obligation que de convaincre pour J. CHIRAC, tant il se trouve dans une position forte et confortable. Victorieux, il n’est question pour lui que de savourer ce moment éphémère de quiétude, il peut se contenter de résumer sa politique durant le mandat.

Dans son allocution, le Président de la République fait appel à l’identité nationale et aux valeurs communes des Français comme argument à l’unité de la France, c’est ce que R. AMOSSY appelle le « dénominateur commun » permettant de désigner et de construire l’homogénéité de l’auditoire en dépit de la disparité des opinions.

L’analyse argumentative de ce discours se fera à partir de deux composants distincts mais complémentaires, l’un relève de « la configuration pragmatique » (la visée illocutoire), l’autre de la syntaxe ou de « la suite de proposition » selon le schéma de J.M. ADAM (voir p.8 du présent travail).

2- L'ethos oratoire :

Nous nous baserons dans notre approche argumentative sur deux conceptions distinctes de l'ethos qui nous paraissent complémentaires, à savoir celles d'Aristote et d'Isocrate.

Pour Aristote, l'ethos est la manière dont l'orateur se présente dans sa parole. Pour Isocrate, c'est la réputation et l'histoire de l'orateur qui compte.

Il faut souligner que l'auditoire et le téléspectateur ont une idée préalable de l'orateur (ici J.Chirac), sa personnalité, son parcours politique, la couleur de son parti, ses convictions, sa situation sociale, etc.

« (...) bien loin que celui qui veut persuader un auditoire néglige la vertu, son principal souci sera de donner de lui à ses concitoyens la meilleure opinion possible. Qui ne sait en effet que la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié, et que les preuves de sincérité qui résultent de toute la conduite d'un orateur ont plus de poids que celles que le discours fournit ? » (Isocrate dans Bodin (1967.p121) cité par Amossy)⁽¹⁸⁾.

L'ethos aurait donc une double dimension :

- des « dimensions extra verbales » de l'orateur et qui concernent selon la rhétorique classique : *« 1.sa renommée, sa réputation, c'est-à-dire l'image préalable que sa communauté possède de lui ; 2. son statut, le prestige dû à ses fonctions ou à sa naissance ; 3. ses qualités propres, sa personnalité ; 4.son mode de vie, l'exemple qu'il donne par son comportement. »⁽¹⁹⁾*

⁽¹⁸⁾ AMOSSY, R. *L'argumentation dans le discours*, éd. NATHAN, Paris, 2000, p.62

⁽¹⁹⁾) *Ibid.p.64.*

• des dimensions verbales que R. Amossy inscrit « au niveau discursif ». Il s'agit de :

- « *l'image qui dérive de la distribution des rôles inhérente à la scène générique et le choix d'une scénographie (les modèles inscrits dans le discours) ;*

- *l'image que le locuteur projette de lui-même dans le discours telle qu'elle s'inscrit dans l'énonciation plus encore que dans l'énoncé, et la façon dont il retravaille les données prédiscursives »⁽²⁰⁾ c'est-à-dire les dimensions extra verbales.*

⁽²⁰⁾ *Ibid. p. 71.*

A- La séquentialité :

La séquentialité est une notion développée par J.M. ADAM pour rendre compte de l'organisation textuelle des textes dont elle est l'unité constituante.

Elle est définie comme une « STRUCTURE », c'est-à-dire comme :

« - un réseau relationnel hiérarchique : grandeur décomposable en parties reliées entre elles et reliées au tout qu'elles constituent ;

- une entité relativement autonome, doté d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance / indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie. »⁽²¹⁾

Le discours d'investiture est de nature argumentatif et comme tous discours argumentatif il renferme les trois composantes fondamentales suivantes :

- 1- Des séquences informatives.
- 2- Des séquences argumentatives.
- 3- Des séquences expressives.

Ces trois composantes versent toutes dans un seul objectif : convaincre et persuader. Elles sont en interaction dans le discours. Elles oeuvrent à préparer l'adhésion de l'auditoire en se basant sur des faits (c'est le cas des séquences informatives) ou sur un jugement personnel (c'est le rôle des séquences expressives) ou encore sur des thèses, des arguments et des concessions (c'est le cas des séquences argumentatives).

⁽²¹⁾ Adam J.M., *Les Textes : types et prototypes*, éd. Nathan, Paris, 1992, p.28

1- Les séquences descriptives :

Ce sont des séquences à travers lesquelles l'orateur fournit des informations préalables à l'argumentation. Elles constituent les premières séquences des deux discours. Elles permettent d'instituer la parole et favorisent son acceptation.

Les premières séquences des deux discours d'investiture annoncent le début du mandat. Ainsi, dans le discours de mai 1995, l'orateur se présente devant l'auditoire, il affiche sa légitimité et sa nouvelle fonction « assumer la plus haute charge de l'Etat » dès la première séquence du discours :

« En ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la plus haute charge de l'Etat, je me sens dépositaire d'une espérance. »

Cette proposition représente la séquence inaugurale du discours. Deux actes illocutoires sont exprimés dans cette séquence.

Le premier acte, véhiculé par le verbe performatif « prendre » au présent est une déclaration qui a pour but illocutoire d'exposer un fait en annonçant « je suis le président aujourd'hui ». Le deuxième acte est expressif. Il traduit un état psychologique de l'orateur, son émotion face à cette nouvelle responsabilité.

Cette présentation prend une autre forme dans le discours de mai 2002 où l'orateur passe par la convocation de l'auditoire en le nommant « les Françaises et les Français » à travers un topos, à savoir l'élection présidentielle, « m'ont renouvelé leur confiance », ce qui lui permet, dès la première séquence du discours, de s'imposer comme un énonciateur légitime et surtout reconnu :

« Les devoirs que j'ai envers chacun d'eux, seront constamment présents à mon esprit, aujourd'hui et pour les cinq années qu'ils m'ont donné. »

La prémisse est sous-entendue dans le discours de mai 2002, car l'élection de J. CHIRAC est un fait connu de toute la population française, inutile donc d'énoncer qu'il est le président. Cependant, elle est explicite dans celui de mai 1995, ce qui témoigne d'une certaine avidité de pouvoir et annonce une mise en scène de l'autorité : (« **je prends la responsabilité d'assumer la plus haute charge de l'Etat** »). En effet, avec l'énoncé « **les Françaises et les Français m'ont renouvelé leur confiance** » l'orateur fait preuve de démocratie et prévient d'un théâtre où la parole est donnée au peuple. Cet énoncé supplée à la non-énonciation de « je suis le président », ce qui amène l'auditoire à en assumer le sens et à interpréter la donnée implicite « les Françaises et les Français m'ont renouvelé leur confiance » rendue possible par la conclusion « je suis le président ».

Alors que le recours à ces mêmes topos est expressément cité dans le discours de mai 1995 et s'étale sur trois séquences (1, 2 et 3), celui de mai 2002 n'en fait qu'allusion et ne dépasse pas la première proposition de la séquence 1.

Les séquences 2 et 3 du discours de mai 1995 sont réalisées à partir du passé composé qui permet de construire un point d'appui au discours, il lui sert d'arrière-plan et pose la crédibilité de la parole comme indéniable. La séquence 2 est marquée par l'emploi de la négation qui introduit une évaluation concernant l'élection présidentielle de 1995. La séquence 3 informe sur un événement à partir du verbe « exprimer » qui relève d'une modalité assertive neutre, propre aux « récits historiques ».

Dans le discours de mai 2002, l'entrée-préface se situe à partir des séquences 2 et 3 qui sont marquées par le présent, à travers des verbes performatifs « je l'aborde », « je mesure » et par une forte utilisation d'adjectifs affectifs « animé par l'esprit de service », « attentive à tous », « ouverte, humaine, tolérante », témoignant d'une prise en charge énonciative.

Ces séquences descriptives sont formées à partir de la doxa. Elles regorgent de valeurs communes dans lesquelles l'auditoire peut se mirer. Bref, elles servent de support à l'argumentation.

2- Les séquences argumentatives :

Ces séquences occupent la position médiane des deux discours. Elles offrent une grande palette d'arguments d'ordre affectif, car l'objectif est plus persuader que convaincre. L'orateur joue sur la corde des sentiments pour déclencher la sensibilité de l'auditoire et provoquer chez lui une réaction émotionnelle qui aboutisse à l'adhésion au message.

Une fois la parole légitimée, l'orateur procède à l'étalage de ses arguments qui constituent le corps du texte. Un premier examen montre que les deux discours sont foncièrement différents.

Les deux discours présentent une série de séquences marquées par l'emploi du futur, exprimant un acte de promesse.

Cependant, le discours de mai 2002 ne fait pas dans le bref puisqu'il tarde sur deux thèmes : l'extrémisme et la diversité culturelle. Il s'agit des séquences 4 et 5 qui sont énoncées sur le mode non embrayé. L'effacement des marques de personne explicites relevant de l'instance énonciatrice comme « je », est remplacé par « notre » collectif et identitaire « à **notre** engagement européen, à **notre** vocation universelle » qui renvoie à « les Français ». Nous soulignons en parallèle que ce « Notre » collectif est associé à des expressions doxiques « engagement européen » et « vocation universelle » qui forgent l'unité des Français et facilite la transmission du message de manière incontestable.

Ainsi cette séquence relève d'un acte de discours qui se construit dans le pathos. A travers l'éloge des Français, l'orateur exprime sa fierté vis-à-vis de ses citoyens qu'il encourage implicitement par un acte directif à persévérer dans

cette voie. C'est un acte illocutoire directif qui a pour but de faire « faire échec à la tentation de l'extrémisme » par l'auditoire. Il exprime par conséquent une volonté de l'orateur à rendre ses citoyens encore plus attentifs.

La séquence 5, elle, ne présente aucun embrayeur de personne. Construite sur un plan non embrayé, elle pose les propos de l'orateur comme émanant de la voix de la République que le Président incarne. La vision personnelle de l'orateur se fond dans cette voix républicaine sous laquelle se masque un « JE » pourtant trahi par son jeu argumentatif (emploi de « mais »), par ses axiologiques « toujours », par ses organisateurs temporels « la première exigence » qui suppose une énumération dans le genre « deuxième, troisième,...exigence » permettant d'organiser les relations entre les séquences, pourtant nous ne verrons pas de suite à cette énumération dont l'énoncé « la première exigence » restera orpheline.

C'est une séquence argumentative qui met en polémique deux points de vue de l'orateur sur lesquels il est très perplexe : OUI à la diversité et au pluralisme, NON à une autre civilisation que la française.

Les séquences relevant de l'acte de promesse commencent à partir de la séquence 4 pour celui de mai 1995, et à partir de la séquence 6 pour celui de mai 2002.

Toutefois, si ces actes de promesse sont explicitement exprimés dans le discours de mai 1995 à partir d'une suite de séquences marquées essentiellement par l'emploi du futur, les actes de parole dans le discours de mai 2002 ne relèvent de l'ordre du promissif qu'implicitement.

Examinons de plus près le fonctionnement de ces séquences et commençons par celles appartenant au discours de mai 1995 qui nous paraît le moins embarrassant.

Les séquences qui produisent des actes de promesse sont au nombre de sept (séqu. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14). La visée illocutoire de cette séquence est de l'ordre du promissif, l'acte de promesse est orienté vers l'engagement de l'orateur qui se base sur le pathos pour construire l'image d'un Président engagé et ferme. Cet engagement est exprimé par l'emploi excessif du futur simple qui place le discours dans l'axe temporel sur le plan prospectif.

« Je suis décidé à placer le septennat qui commence sous le signe de la dignité, de la simplicité, de la fidélité aux valeurs essentielles de notre République. »

« Surtout, j'*engagerai* toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France et renouer le pacte républicain entre les Français. L'emploi *sera* ma préoccupation de tous les instants. La campagne qui *s'achève a permis* à notre pays de se découvrir tel qu'il est, avec ses cicatrices, ses fractures, ses inégalités, ses exclus, *mais* aussi son ardeur, sa générosité, son désir de rêver et de faire du rêve une réalité. »

« La France est un vieux pays, *mais* aussi une Nation jeune, enthousiaste, prête à libérer le meilleur d'elle-même pour peu qu'on lui montre l'horizon, et non l'étroitesse de murs clos. »

Ces trois séquences argumentatives sont construites sur le connecteur restrictif « mais », associé à l'énumératif « aussi » qui permet d'asserter [p mais] et de favoriser en parallèle une argumentation en faveur de la « Donnée » et de « l'arg. Donnée y ». En d'autres termes, le « mais aussi » qui a une valeur de relais fait juxtaposer deux données (propositions) antonymes « ses cicatrices, ses fractures, ses inégalités, ses exclus » et « son ardeur, sa générosité, son désir de

rêver et de faire du rêve une réalité », pour la séquence 9, et les antonymes « vieux » et « jeune » pour la séquence 10. Chacune de ces propositions est mise en relation de manière implicite avec une conclusion. Ainsi, nous avons une argumentation à double orientation produisant deux mouvements argumentatifs parallèles élaborés à partir de la concession et de la comparaison qu'elle engendre.

L'orateur cible avec une nuance de condescendance la vieillesse de son prédécesseur comme argument pour critiquer son mandat. Il considère en incriminant implicitement la vieillesse, que l'ancien Président n'est plus en phase avec la modernité, ne rabâchant que des idéologies archaïques semblables à « l'étroitesse de murs clos » qui n'engendrerait que des « cicatrices, des fractures et des exclus »; et par l'antonyme de ce motif, c'est-à-dire la « jeunesse », l'orateur se définit comme la personne adéquate pour l'époque actuelle, celle qui, par l'argument « montre l'horizon », apporte la nouveauté en raison de sa jeunesse (« ardeur, générosité ») et redonne espoir (« son désir de rêver et de faire du rêve une réalité »). C'est le raisonnement que nous essayons de résumer dans le schéma suivant emprunté à J.M. ADAM :

Séquence 9

Proposition p (Donnée)

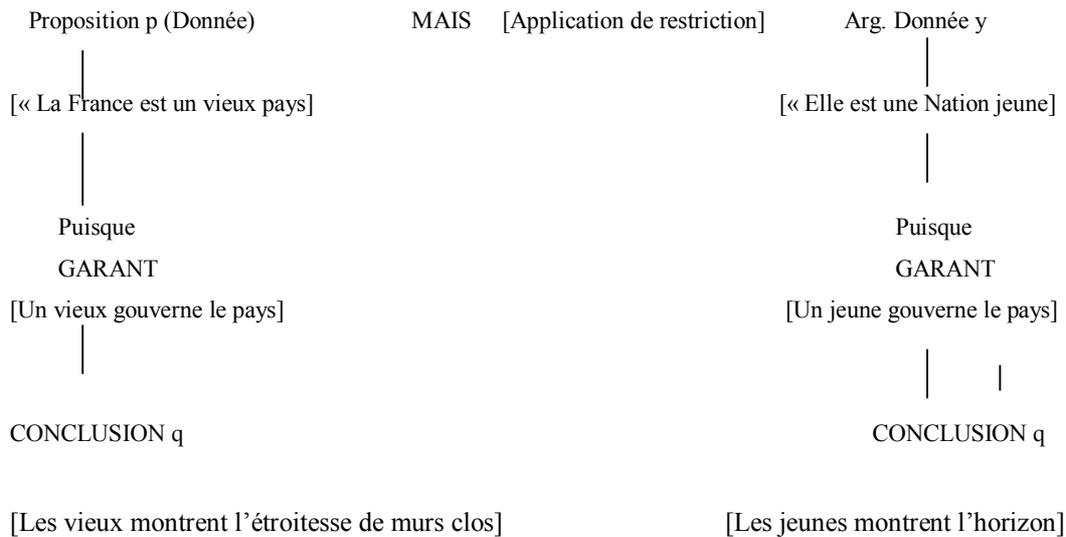
|
[le pays a des cicatrices, des fractures
Des inégalités et des exclus]

MAIS [Application de restriction]

Arg. Donné

|
[le pays a une ardeur, une
générosité et un désir de rêver et
De faire du rêve une réalité]

Séquence 10



Il paraît clairement dans la séquence 10 que l'orateur façonne son argumentation à partir de la confrontation de deux thèses qui sont formulées d'entrée et reprises en fin de séquence par une condition exprimée par « pour peu » en guise de conclusion hypothétique. Dans cette confrontation, il ne s'agit pas uniquement pour l'orateur de placer son discours par rapport à une antithèse mais surtout d'opposer une idéologie « vieille » à une idéologie « jeune ». La première fait référence au socialisme qui est selon J.CHIRAC un système défaillant engendrant des « inégalités » et des « exclus », « cicatrices » et des « fractures ». La deuxième, fait allusion au RPR défendu pour son ouverture au monde et pour ses principes républicains hérités des commandements du fondateur de la Ve République Charles de GAULLE cité dans le discours comme un argument fort.

Bref, l'orateur articule son argumentation sur le modèle proverbial accentué par l'emploi de « on » qui octroie au dire une valeur de vérité générale et lui accorde le statut d'une « morale » avec une visée illocutoire d'instruire peinte d'une nuance de responsabilisation des citoyens en vue de leur faire prendre conscience des conséquences d'un mauvais choix.

Emanant d'une autorité confirmée, cette séquence résulte d'un acte illocutoire exercitif implicite à travers lequel l'orateur condamne son prédécesseur, accusant son époque de désastreuse et son idéologie de vieillotte.

« Je voudrais que, plus assurés de leur avenir personnel, tous nos compatriotes se sentent partie prenante d'un destin collectif. »

Nous sommes en face d'une des rares séquences argumentatives de ce discours où l'orateur nous livre explicitement une pensée aux couleurs incertaines. Le verbe « vouloir » au conditionnel pose toute cette séquence au mode hypothétique et la fait référer implicitement au schéma argumentatif suivant : [si donnée p- alors conclusion q] « si nos compatriotes sont assurés de leur avenir personnel alors ils seront partie prenante d'un destin collectif ». Cette proposition constitue la thèse développée dans cette séquence à partir des connecteurs argumentatifs « mais » et « car ». Cette séquence constitue un mouvement régressif : ce n'est qu'en étant « partie prenante d'un destin collectif » que les citoyens peuvent être « assurés de leur avenir personnel ». Ainsi, le message véhiculé serait le suivant : le civisme est la garantie de la sécurité pour les Français. Le choix des prémisses qui fondent l'argumentation s'articule sur l'égoïsme de l'auditoire qui est propre à la nature humaine en général. Supposé connaître son auditoire, l'orateur fait primer l'intérêt personnel de chaque citoyen sur l'intérêt général. Cette primauté contribue à rendre ses citoyens « plus confiants, plus solidaires, plus patriotes, et en même temps plus européens » et aboutira à la conclusion introduite par le connecteur « car » en guise de thèse nouvelle qui n'est en vérité que la reformulation de la première thèse. Dans la mesure où « assurés de leur avenir personnel » est reprise dans « la force intérieure » et « partie prenante d'un destin collectif » est reformulée par « la source d'un élan vers l'extérieur ».

La visée illocutoire de cette séquence relève d'un acte de discours du type directif relevant de l'appel. Il incite les citoyens à plus de civisme.

« La mondialisation des économies est source d'échange, de création de richesses, d'activité et d'emploi nouveaux. Mais elle détruit d'autres emplois. Elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète. En France et partout dans le monde, nombreux sont les femmes, les hommes, les enfants, parmi les plus vulnérables, qui voient s'accroître la précarité de leur situation. (...) La France, fidèle à ses traditions, doit être au premier rang de ce combat. Elle doit être la nation de ce combat. »

En suivant le raisonnement de l'orateur articulé sur « mais », on s'aperçoit que r est en quelque sorte loin des attentes de l'auditoire sur ce sujet : en effet, en énonçant p « la mondialisation des économies est source d'échanges, de création de richesse, d'activité et d'emplois nouveaux » l'orateur émet un point de vue favorable à « la mondialisation des économies » ; en disant p' « mais elle détruit d'autres emplois » et par extension du « mais » « elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète », il en produit un jugement défavorable et implique, vue l'énumération négative des conséquences de cette mondialisation, le rejet de cette dernière. Or, on est surpris de constater que l'orateur est loin de renoncer à cette mondialisation et qu'il soutiendrait p. Cette idée est attestée par l'argument qui considère la mondialisation comme un phénomène international, non spécifique à la France, ainsi l'ampleur du phénomène est minimisée et l'auditoire rassuré. De même, le fait de nommer les victimes de ce phénomène par des termes généraux « les femmes, les hommes, les enfants » permet de ne pas désigner directement le Français et d'impliquer toute personne habitant sur le territoire français (dont le sens est saisi par l'expression « en France ») même si elle n'en est pas citoyen. En conséquence, l'auditoire est en position d'extériorité lui permettant d'avoir

une vue générale de la situation et un sentiment de compassion envers ces personnes décrites par l'orateur comme étant « les plus vulnérables ». C'est le but atteint par l'orateur qui propose pour réduire les dégâts de la mondialisation des économies, un autre genre de « mondialisation » qui a pour qualité d'être vertueuse et inoffensive : « la mondialisation de la solidarité ». Cette solidarité pourrait prendre la forme d'une taxe en guise d'aide aux « plus vulnérables ».

En foi de quoi, nous postulons que l'orateur manipule bel et bien son public par un raisonnement spécieux bâti sur le pathos. La visée illocutoire de cette séquence est du type directif appelant l'auditoire à être solidaire avec « les plus vulnérables » dans le processus de la mondialisation.

3-Les séquences descriptives à fonction « expressive » :

Elles sont dites expressives parce qu'elles laissent entrevoir de manière nette la subjectivité de l'orateur. En effet, ce dernier s'investit personnellement dans son discours.

« Un nouveau mandat commence. Je voudrais qu'à l'issue de mon mandat, les Français constatent que le changement espéré a été réalisé. »

De façon générale, le sens global de la séquence tend à exprimer une visée illocutoire du genre promissif visant à orienter l'auditoire vers l'assertion suivante « les Français vont constater que le changement espéré a été réalisé ».

« Les espoirs et les attentes de nos compatriotes sont immenses. Je veux y répondre. »

La présence de l'embrayeur de personne « je » renvoyant à l'instance énonciatrice marque le retour au plan embrayé. Le verbe « vouloir » au présent

asserte la volonté du JEé et témoigne de sa sincérité. L'orateur maintient sa position audacieusement et contre toute difficulté ou obstacle dégagant une détermination et une ténacité imbattables.

« Ils peuvent compter sur mon engagement au service de l'intérêt général, un intérêt général qui va bien au-delà de tous les intérêts particuliers, de tous les intérêts partisans. »

Le présent du verbe « pouvoir » est un modalisateur assertif traduisant l'engagement de l'orateur qui sollicite la confiance « accréditive » de l'auditoire et prouve sa bonne foi. Un orateur qui se définit comme le serviteur de l'Etat, pour qui l'intérêt général transcende tout autre intérêt. Ce sens est fourni par l'adverbe « au-delà » qui situe « l'intérêt général » plus loin dans l'espace et justifie le dévouement pour la patrie de l'orateur.

« C'est la conception que j'ai de ma fonction. »

« Et c'est le mandat que les Françaises et les Français de métropole, d'outre-mer et de l'étranger viennent de me confier. Je l'assumerai. »

La présence effective du JEé à travers les embrayeurs « je » et « ma » et du modalisateur assertif « le présent », confèrent à ce court énoncé la valeur de vérité et implique son authenticité.

4- Les séquences injonctives-instructionnelles :

Les séquences injonctives-instructionnelles sont marquées par un certains nombre de propriétés discursives :

- l'énonciateur est effacé du Dire. Un pronom possessif « notre » qui a la valeur d'un « nous » inclusif, intègre les différents protagonistes de l'acte de langage : JE, TU, IL.
- L'instance énonciative correspond à un sujet collectif dont la figure est la société française.
- La modalisation est assertive positive avec des modalités déontiques puisant du champ de l'Obligation et du Devoir (forte présence du verbe modal « devoir » au présent).
- Une forte utilisation de la nominalisation. Mais le discours reste interpellatif dans la mesure où il interpelle la société et l'institution.
- Du point de vue du contenu sémantique, ces séquences répandent une série de valeurs universelles de la République française.
- Le discours fait appel à la conscience collective et à la croyance de l'auditoire en ces valeurs universelles qui justifient le Devoir-faire.

« En ces premières années du nouveau siècle, la France **devra** relever de nouveaux défis pour conforter sa place et son rang en Europe et dans le monde. Elle **doit** les aborder avec confiance. Ses atouts sont nombreux. Notre pays **peut** et **doit** encore les développer. » (séquence 13, discours de mai 2002).

« ...La mondialisation des économies **doit impérativement** s'accompagner d'une mondialisation de la solidarité. La France, fidèle à ses traditions, **doit** être au premier rang de ce combat. Elle **doit** être la nation de ce combat ». (séquence 15, discours de mai 2002).

« Notre pays **a** un rôle essentiel à jouer pour mobiliser la communauté internationale. Il **saura agir** pour réduire les incertitudes et l'instabilité d'un monde troublé par les conflits entre les peuples... » (séquence 16, discours de mai 2002).

« Pour contribuer à faire progresser l'organisation du monde, la France **doit** être forte, affirmer sa place et son rang. Elle **doit** avoir l'économie d'une grande nation. Elle **doit** soutenir un effort militaire digne de son influence et garant de sa sécurité. Elle **doit** s'engager avec détermination pour que l'Europe s'exprime avec force sur la scène internationale et qu'elle ait une présence et une volonté unies. La France, enfin, **doit** être à la hauteur des attentes de tant de peuples amis pour lesquels La francophonie est synonyme de liberté, de justice et de culture. » (séquence 17, discours de mai 2002).

Comme nous venons de voir, ces séquences présentent toutes des valeurs positives qui font partie des croyances de l'auditoire. Quant à l'orateur qui s'efface derrière la procédure de nominalisation, il occupe dans le Dire le rôle de « conseiller », celui qui propose dans son projet de parole un « programme à suivre » et demeure ainsi, le sujet dont l'autorité est instituée.

B- La dominante séquentielle :

La séquentialité est l'une de ses plans d'organisation de la textualité permettant à l'interprétant de comprendre un texte. Ce dernier présente souvent une forme d'hétérogénéité qui est, à la fois, spécifique aux genres de discours et caractéristique du langage humain.

Les deux discours sont structurés par une séquentialité descriptive servant de support à une argumentation dont la thèse est annoncée par l'entrée- préface (la première séquence de chaque discours) laquelle thèse est étayée dans le corps du texte puis résumée dans la chute (la dernière séquence des deux discours). On a affaire à la « dominante séquentielle » dans la mesure où la séquence descriptive domine l'argumentation.

C- Les actes de discours :

L'acte de langage est un objet à double aspect : explicite (le sens manifeste) et implicite (le sens qui se dégage des circonstances de communication et de la relation qui unit l'émetteur au récepteur). L'aspect implicite de l'acte de langage nécessite une activité interprétative. Pour se faire, le récepteur est censé poser des hypothèses sur l'intention de l'émetteur à produire un tel acte de langage. Ceci implique en plus des connaissances du monde que le récepteur possède, des connaissances sur les points de vues et positions de l'émetteur). En parallèle, l'émetteur produit des actes de langage à partir des hypothèses sur les connaissances du sujet interprétant.

L'analyse du discours et la pragmatique textuelle s'intéressent à des textes ou à des séquences dont elles établissent une valeur illocutoire globale. C'est dans ce sillage que nous traiterons les actes de langage.

Jacques CHIRAC accomplit un très grand nombre d'actes de discours à valeur essentiellement performative. L'examen de ces actes montre que les deux discours sont presque identiques à quelques différences près. L'analyse suivante permet de relever les similitudes et les dissemblances existantes à ce niveau entre les deux discours, en même temps qu'elle propose les trois types d'actes des deux discours.

1- Les actes expressifs :

La première séquence du discours de mai 1995 est fortement chargée, elle comporte un performatif « je prends » qui annonce d'ores et déjà la fonction et le nouveau statut de l'orateur, celui du détenteur de l'autorité suprême. Mais la force de cette déclaration est vite atténuée par « je me sens » qui exprime une émotion non déterminée « je me sens dépositaire d'une espérance ». Malgré le

caractère ambigu de cette « espérance », l'énoncé a cette particularité d'humaniser « l'autorité suprême ».

Dans le discours de mai 2002, J. CHIRAC évite de parler explicitement de sa fonction : « les devoirs que j'ai envers chacun d'eux seront constamment présents à mon esprit » est un acte expressif pris dans le pathos, il témoigne du dévouement de l'orateur pour son peuple. J. CHIRAC construit son ethos à travers un acte expressif « je l'aborde animé par l'esprit de service » qui s'appuie sur l'image d'un véritable héritier de la V République (séquence 2).

La séquence 12 (discours de mai 1995), exprime un acte expressif pris lui aussi dans le pathos, exprimé dans le pathétique, il permet de construire l'ethos d'un orateur optimiste, confiant en son peuple et prêt à en être le serviteur.

« Les espoirs et les attentes de nos compatriotes sont immenses. Je veux y répondre. »

2- Les actes directifs :

Les actes directifs concernent, dans le discours de mai 1995, les séquences 7, 13 et 14.

Dans la séquence 7, l'orateur effectue un acte explicitement directif. Il s'agit d'une série d'énoncés véhiculant un ordre. Ces énoncés sont surplombés par l'énoncé « je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée » qui exprime la détermination et l'autorité de l'orateur et annonce la suite d'actes qui répartissent autoritairement les tâches entre Président, Gouvernement et Parlement : « arbitrera », « fixera », « assurera », « préservera », « conduira », et « fera ». Ces actes constituent les commandements du chef de la nation. Ils sont résumés dans l'énoncé : « Telles sont les voies à suivre » et forment l'objectif de la prise de parole pour J.

CHIRAC, à savoir la restitution de la République telle que l'avait fondé Charles de GAULLE et c'est dont témoignent les séquences 4, 9.

La séquence 13 est prise dans le pathos, elle se base sur le verbe « vouloir » au conditionnel traduisant un ordre plus qu'un désir de l'orateur. En effet, le but dans cet acte est d'inviter les citoyens à plus de civisme et à plus d'implication dans la vie politique interne et externe du pays.

La séquence 14 est, elle aussi, prise dans le pathos et constitue à son tour un acte directif en ce qu'elle lance une invitation limitative : « **avec l'aide des hommes et des femmes de bonne volonté, conformément à l'esprit et à la lettre de nos institutions, et aussi à l'idée que je me fais de ma mission** ».

En ce qui concerne le discours de mai 2002, les actes directifs ont une toute autre nature. Ils sont tous pris dans le pathos mais ne dénote pas un ordre orienté vers le citoyen mais des charges et obligations prescrites par les valeurs de la République pour et envers la République. Il est question d'énoncés marqués par l'emploi du verbe « devoir » qui touche les séquences 9, 10, 12, 14 et 16. Ces actes directifs tracent les contours de la philosophie de J. CHIRAC dans plusieurs domaines. Ainsi, dans la séquence 9 : « la France **doit** mettre fin à des temps où les repères civiques se sont trouvés brouillés », « elle (c'est-à-dire l'unité nationale) **doit** être respectée dans ses règles comme dans ses symboles... », c'est donc la « souveraineté nationale » qui est posée comme une obligation majeure pour le maintien des principes et valeurs qui forgent l'unité et l'identité françaises.

La séquence 10 revient sur un thème cher à J. CHIRAC, à savoir l'« autorité » : « l'autorité de l'Etat **doit** être réaffirmée » qui constitue un acte directif.

La séquence 12 est entièrement construite sur la modalité déontique « la France **devra** relever de nouveaux défis », « elle **doit** les aborder avec confiance » et « notre pays peut et **doit** les développer ».

La séquence 14 présente deux énoncés : « la France, fidèle à ses traditions, **doit** être au premier rang de ce combat. Elle **doit** être la nation de ce combat. »

Quant à la séquence 16, elle est comme les séquences 12 et 14 totalement exprimée sur la modalité déontique : « la France **doit** être forte, affirmer sa place et son rang. Elle **doit** avoir l'économie d'une grande nation. Elle **doit** soutenir un effort militaire digne de son influence et garant de sa sécurité. Elle **doit** s'engager avec détermination pour que l'Europe s'exprime avec force sur la scène internationale (...) La France, enfin, **doit** être à la hauteur des attentes de tant de peuples amis pour lesquels la francophonie est synonyme de liberté, de justice et de culture. »

Ces actes exprimés à partir du verbe modal « devoir » confèrent au dire une valeur de nécessité et d'obligation et permettent à l'orateur d'exploiter sa position d'autorité assignée par son statut institutionnel pour confirmer son propre pouvoir.

L'acte directif est exprimé à travers la voix de la République qui lance un appel à tous les citoyens considérés comme souverains dans la séquence 9 « **en tout point du territoire national, chaque Français a les mêmes droits fondamentaux et les mêmes devoirs, chaque Français participe d'un même peuple, chaque Français détient une parcelle de la souveraineté nationale** ». Cet énoncé constitue un appel lancé aux citoyens pour prendre part à la souveraineté nationale. Les verbes « participer » et « détenir » au présent posent certes, le Dire comme un fait réel mais signifie surtout une invitation à participer. Il s'agit d'un acte directif sous-tendu par l'acte implicite d' « inviter à participer », pris dans le pathos et construisant l'ethos d'un orateur démocrate.

3- Les actes promissifs :

L'emploi des actes promissifs dans le discours de mai 1995 diffère de celui de mai 2002. Ils sont abondants dans le premier et concernent les séquences : 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 14, alors que dans le deuxième, ils ne dépassent pas quatre séquences (6, 10, 11 et 20).

Ces actes promissifs jouent sur l'ethos préalable de J. CHIRAC et prennent même appui sur la figure emblématique de C. de GAULLE pour témoigner de sa sincérité, de son engagement et de son patriotisme inspirés des principes républicains (séquence 7 du discours de mai 1995). Ainsi, c'est avec ardeur qu'il s'investi dans son dire : « **je n'aurai d'autre ambition que de rendre les Français plus unis...** », « **je ferai tout** », « **surtout, j'engagerai toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France...** »

« **l'emploi sera ma préoccupation de tous les instants** » et « **je serai auprès des Français garant du bien public** »

Parallèlement, les actes promissifs, dans le discours de mai 2002, sont moins présents et reflètent une forte légitimité de J. CHIRAC par rapport au premier discours. En effet, l'orateur se contente de produire de courts énoncés qui viennent ponctuer le dire et surtout de le poser non pas comme une promesse mais comme un fait dont l'accomplissement est incontestable : « **elle le sera** », « **je m'y attacherai personnellement** » et « **je l'assumerai** ». Ce sont des actes qui réfléchissent l'image d'un orateur intransigeant, ferme dans ses propos.

Les différences que nous avons pu relever entre les deux discours dans le cadre des actes promissifs, soulignent quelques différences au niveau de la légitimité de l'orateur malgré l'existence des mêmes conditions institutionnelles de production. Celle-ci paraît faible dans le discours de mai 1995 en comparaison avec celui de mai 2002 où la légitimité n'est plus revendiquée mais montrée.

4- Les actes assertifs :

« Ils peuvent compter sur mon engagement au service de l'intérêt général, un intérêt général qui va bien au-delà de tous les intérêts particuliers, de tous les intérêts partisans. »

Le présent du verbe « pouvoir » est un modalisateur assertif traduisant l'engagement de l'orateur qui sollicite la confiance « accréditive » de l'auditoire et prouve la bonne foi d'un orateur qui se définit comme le serviteur de l'Etat, pour qui l'intérêt général transcende tout autre intérêt. Ce sens est fourni par l'adverbe « au-delà » qui situe « l'intérêt général » plus loin dans l'espace et justifie le dévouement de l'orateur pour la patrie.

« C'est la conception que j'ai de ma fonction. »

Ces séquences surenchérissent en détermination et traduisent la ferveur et l'enthousiasme exaltant de l'orateur.

D- Les connecteurs argumentatifs :

Les discours d'investiture de J. CHIRAC présente très peu de connecteurs argumentatifs. Cette absence des connecteurs empêche de saisir la trame du plan de texte. Leur présence est articulée autour des séquences (9, 10 et 13) pour le premier discours de mai 1995 et (5 et 14) pour celui de mai 2002. La structure argumentative est beaucoup plus significative dans les séquences 9, 10 et 13 (discours de mai 1995) : MAIS [9], MAIS [10], MAIS [13] et CAR [13]. Le connecteur MAIS ne réfute pas l'énoncé qui précède, au contraire il le soutient par l'adverbe « aussi » qui permet de faire coexister deux univers opposés (séquence 9) et deux périodes humaines distinctes (séquence 10). Dans la séquence 13, on est face à un Mais qui restreint la qualification négative exprimée dans l'énoncé avant MAIS qu'il ne rejette pas mais maintient par une propriété positive qui rend l'impossible du domaine du possible avec l'emploi de CAR :

P MAIS Q CAR R

Ce connecteur de causalité renferme une autorité du « je » qui justifie « MAIS Q » et pose R comme une vérité destinée à légitimer Q, c'est-à-dire comme une raison de croire Q.

Les connecteurs argumentatifs dans le discours de mai 1995 occupent des places importantes à l'intérieur du discours, certes ils ne dessinent pas la trame du plan du texte, mais ils permettent toutefois de mettre l'accent sur des séquences qui marquent les points forts du discours. Ces connecteurs permettent à l'orateur d'exhiber les principes qui forgent son idéologie, et par là-même orientent la visée illocutoire du discours.

E- La visée illocutoire :

Sur ce plan, le texte est considéré par J.M. ADAM comme une « séquence d'actes de discours », elle-même formant un acte de discours unifié ou acte global indirect ou macro-acte dont la dérivation s'opère soit progressivement à partir de la suite hiérarchisée des actes illocutoires, c'est-à-dire suivant leur

ordre progressif, soit rétrospectivement en partant du dernier acte vers le premier.

« La visée illocutoire globale définit tout texte comme ayant un but (explicite ou non) : agir sur les représentations, les croyances et/ou les comportements d'un destinataire (individuel ou collectif) ».⁽²²⁾

Saisir la visée illocutoire d'un texte revient donc à effectuer un mouvement interprétatif ciblant l'intention du locuteur à dégager

« d'un macro-acte de langage explicite ou à dériver de l'ensemble du texte. C'est ce mouvement interprétatif qui permet de déclarer « cohérent » un texte lu. La cohérence n'est pas une propriété linguistique des énoncés, mais le produit d'une activité interprétative. L'interprétant prête à priori sens et signification aux énoncés et ne formule un jugement d'incohérence qu'en tout dernier ressort. Le jugement de cohérence est rendu possible par la découverte d'(au moins) une visée illocutoire du texte ou de la séquence, visée qui permet d'établir des liens entre des énoncés manquant éventuellement de connexité et/ou de cohésion et/ou de progression. »⁽²³⁾

Le discours d'investiture relève d'une énonciation effective en public à travers l'articulation performative d'un dire qui trace les rapports sociaux, politiques et institutionnels dans leur forme symbolique et langagière. C'est un discours de la représentation qui a des incidences sur la conduite du citoyen et sur la morale publique. Les deux discours se présentent à nous dans leur

⁽²²⁾ ADAM. J.M., *Les TEXTES : types et prototypes*, éd. Nathan, Paris, 1992, p.22

⁽²³⁾ Ibid. p. 28

dimension affective. Ils permettent à l'orateur de renforcer le caractère national et de montrer une nouvelle vision de la citoyenneté et des valeurs républicaines.

La visée illocutoire est résumée dans l'acte directif qui termine les deux discours et trace leur orientation générale : « vive la France ! », « vive la République ! ».

C'est deux énoncés relèvent d'une acclamation que les Présidents de la République française ont coutume de scander après leur allocution, en signe de loyauté à l'égard de la République. Vu du côté de l'auditoire cette acclamation est un acte directif qui invite le peuple français à acclamer non seulement « la France » et « la République » mais à approuver les propositions contenues dans le discours comme choix pour le pays.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, nous postulons que le discours de l'investiture est un genre qui relève d'une activité politique et sociale ritualisée soumise à des conditions de réussite (notamment, les paramètres énonciatifs : statut de l'énonciateur, auditoire, lieu et moment d'énonciation) qui construisent l'espace-temps de sa légitimation.

C'est un discours qui s'inscrit dans un contexte et une histoire et qui a un rôle politique et symbolique dans la mise en scène de l'autorité présidentielle.

L'étude de ce discours de pouvoir a montré qu'il oscille entre argumentation et manipulation. Si la première consiste à donner des preuves, la deuxième relève de l'idéologie. Mais l'étude de ce discours a démontré que la frontière entre ces deux procédés de persuasion est confuse par le recourt constant à des arguments pris dans le pathos (discours pathétique : séquences 9 (discours de mai 1995) et séquence 14 (discours de mai 2002)), qui engendrent des arguments pleins de passions et vides de raisons.

Par ailleurs, les conditions de production de ce discours, ainsi que le statut de l'énonciateur légitiment ce genre d'arguments car la prise de parole du Président J. CHIRAC, l'homme politique ayant le pouvoir de décision, est une activité discursive exercée pour présenter et justifier les intentions d'agir et non pour polémiquer.

*« La décision et l'exercice du pouvoir font du sujet un acteur institué par la représentation dont il est porteur. La représentation théâtrale de la décision confère à l'acteur la dimension, la consistance et la signification d'un acteur proprement collectif, **représentant**, dans l'espace scénique, le peuple dont il se soutient pour prendre la décision qui l'engage. »*⁽²⁴⁾

⁽²⁴⁾ LAMIZET Bernard, « Rhétorique théâtrale et identité argumentative », in *Argumentation et discours politique, Colloque de Cerisy*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, pp.115, 116.

CONCLUSION GENERALE

La cérémonie d'investiture est une tradition truffée de symboles. C'est une transposition des valeurs communes auxquelles adhèrent gouvernant et gouvernés. Le système politique français est tributaire de la reconnaissance (acceptation) par les gouvernés du régime et de ce qu'il incarne (légitimité électorale) ; et du droit pour les gouvernants à exprimer leurs revendications (légitimité cathodique).

La cérémonie d'investiture informe sur une période de transition où les anciennes valeurs de l'ancien régime (celles du président François Mitterrand vont être délaissées pour des nouvelles valeurs (celles de Jacques Chirac), pas encore tout à fait définies.

La cérémonie, justifiée par la communication, assure la légitimité des valeurs nouvelles et invite les citoyens et tout le corps politique français, d'abord à reconnaître ces valeurs (imposées par la légitimité électorale) puis à adhérer à ces valeurs.

Les deux discours de J. Chirac choisis pour l'analyse ont en commun :

- un même événement : la cérémonie d'investiture à travers laquelle on informe, on présente le Président élu aux Français.
- un même lieu : la cérémonie se passe à la télévision (lieu irréel, abstrait) pour les téléspectateurs et à l'Élysée (lieu réel, concret) pour l'auditoire
effectivement présent dans l'espace de l'orateur.

Le lieu de la cérémonie se déplace à la télévision qui donne le ton, rythme les moments forts de l'investiture du Président dans une « mise en scène » qui fait du discours un spectacle digne de l'évènement et où le Président fait son « exhibition télévisée ». ⁽²⁵⁾

Dans cette mise en scène, le Président se voit octroyé le rôle d'acteur, de « comédien ». Ce rôle exige de sa part de savoir comment retenir l'attention de son public, comment le séduire et l'émouvoir. Or, l'attention des téléspectateurs et de l'auditoire est retenue en grande partie par les artifices de la cérémonie et n'est influencée que par l'image que dégage le Président et non par le contenu de ses propos. Cette image est le fruit de leur sentiment, leur émotion du moment. Du contenu du discours il ne restera que des expressions du genre « il semble sincère », « il a l'air honnête », etc.

Il ne s'agissait donc pas pour le Président de faire un discours rationnel qui lui aurait demandé beaucoup de temps mais un discours télévisuel qui joue sur l'émotionnel, sur l'impression laissée, car il ne s'agit pas de démontrer mais d'impressionner.

La transmission en direct du discours d'investiture et de la cérémonie en général, crée une certaine théâtralité où l'émotion est assurément intense. Elle est intense parce que chaque citoyen français se sent responsable du choix de son vote – sans lui cet homme ne serait pas président aujourd'hui – certes, tous les français n'ont pas voté Chirac, mais l'émotion reste, seul son degré d'intensité varie : victoire et fierté pour ses partisans ; échec et déception pour ceux qui lui ont dit « non » ; soulagement pour ceux qui se sont rattrapés au second tour et indifférence pour ceux qui se sont abstenus.

Mais le discours d'investiture et contrairement aux autres discours, s'adresse à tous les français sans exception, tous partis confondus. L'homme

⁽²⁵⁾ CAYROL Roland, *La nouvelle communication politique*, éd. Larousse, Paris, 1986.

politique ne s'adresse plus aux français en tant que représentant d'un parti mais en tant que détenteur du pouvoir suprême de l'Etat : le Président de la République. C'est là une des spécificités de ce discours qui fait transcender la voix du simple homme politique à la voix de l'autorité suprême qui surplomberait toute les autres voix et imposerait obéissance et conformité à ses points de vue et à son programme pour le mandat présidentiel :

« ... conformément à l'esprit et à la lettre de nos institutions, et aussi à l'idée que je me fait de ma mission, je serai auprès des Français, garant du bien public... » (séquence 14 du discours d'investiture du 17 mai 1995).

Notre ambition lors de l'élaboration de l'avant-projet de ce travail, était telle que nous aspirions à une étude qui prendrait en compte le discours dans ses dimensions verbale et non verbale, en tenant compte de l'aspect linguistique et audiovisuel. Hélas ! cette ambition n'a pu se concrétiser pour des raisons qui nous dépassent et que nous limitons aux points suivants :

D'abord, le support audiovisuel du discours dont la qualité de l'enregistrement (image floue et parasitage dans la bande sonore) est médiocre sur le site Internet de la Présidence de la République Française.

Pour remédier à cette difficulté, nous avons écrit au Président Jacques CHIRAC le 16 septembre 2004, qui nous a répondu par l'intermédiaire de son Chef adjoint de Cabinet M. Gérard MARCHAND, le 27 octobre 2004, en nous communiquant l'adresse de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire). Malheureusement, notre demande auprès de l'UMP n'a pas eu de suite à ce jour.

La deuxième contrainte est d'ordre technique, et réside dans l'absence du matériel informatique susceptible d'effectuer une analyse prosodique du discours (voix, rythme, intonation...).

Aussi, nous nous sommes suffit au texte écrit, disponible sur le site Internet de la Présidence de la République Française, avec l'espoir de poursuivre la

découverte des autres aspects de ce discours, restés en suspens dans cette recherche, dans le cadre de notre projet de doctorat.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM Jean-Michel, *Les Textes : types et prototypes*, Nathan, Paris, 1992.

ADAM Jean-Michel, *Linguistique textuelle : Des genres de discours aux textes*, Nathan, Paris, 1999.

ANSCOMBRE J.C., « La théorie des topoi : sémantique ou rhétorique ? », in *Hermès*, N°15, éd. CNRS, Paris, 1995.

BONNAFOUS. S, TOURNIER. M, « Discours et gestes télévisés : quelles méthodes ? » in *Mots*, N° 67, décembre 2001.

BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, éd. Seuil, 2001.

BRETON P, « le « plaider en dehors de la cause » d'Aristote : un critère technique pour séparer argumentation et manipulation ? », in *Argumentation et discours politique, colloque de CERISY*, PUR, Rennes, 2003.

BRETON Philippe, *La parole manipulée*, La Découverte, Paris, 2000.

CAYROL Roland, *La nouvelle communication politique*, Larousse, Paris, 1986.

CHARAUDEAU Patrick, *Langage et discours, Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, éd. Hachette, Paris, 1983.

CHIRON Pierre, « **les rapports entre persuasion et manipulation dans le discours figuré** », in *Argumentation et discours politique, colloque de CERISY*, PUR, Rennes, 2003.

CONSTANTIN de CHANAY, H, et REMI-GIRAUD, S, « « espèces d'espaces » : approche linguistique et sémiotique de la métaphore », in *Mots, Les langages du politique*, N° 68, mars 2002.

DORNA Alexandre, « Les effets langagiers du discours politique », in *Hermès*, N°16, éd. CNRS, Paris, 1995.

DUCROT Oswald, *Les échelles argumentatives*, Minuit, Paris, 1980.

DUCROT, O., *Dire et ne pas dire*, Hermann, 1972.

GHIGLIONE Rodolphe, *L'homme communiquant*, éd. Armand Colin, Paris, 1986.

GOSSELIN André, « Les attributions causales dans la rhétorique politique », in *Hermès* N°16, éd. CNRS, Paris, 1995.

JACQUES Francis, « Argumentation et stratégies discursives », in *L'argumentation, Colloque de Cerisy*, éd. Mardaga, Liège, 1991.

JEANNERET Y. et PATRIN-LECLERE V., « La métaphore du contrat », in *Hermès*, N°38, éd. CNRS, Paris, 2004.

KERBRAT-ORECCHIONI C, *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris, 2002.

LAMIZET Bernard, « Rhétorique théâtrale et identité argumentative », in *Argumentation et discours politique, colloque de CERISY*, PUR, Rennes, 2003.

MAINGUENEAU Dominique, *l'Analyse du Discours, introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris, 1991.

MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Nathan, Paris, 2000.

MAZET Pierre, « la mise en scène de l'autorité politique dans les assemblées locales », in *Argumentation et discours politique, colloque de CERISY*, PUR, Rennes, 2003.

MERCIER Arnaud, « Pour la communication politique », in *Hermès*, N°38, éd. CNRS, Paris, 2004.

MICHAUD Yves, *CHIRAC dans le texte, la parole et l'impuissance*, Stock, Paris, 2004.

PERELMAN C., OLBRECHTS-TYTECA L., *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1970.

PIRAT Bertrand, « En haut et au centre : la prééminence présidentielle », in *Mots*, Les langages du politique, N° 68, mars 2002.

PLANTIN Christian, « L'argumentation dans l'émotion », in *Pratiques*, N°96, Décembre 1997.

RECANATI F., *La Transparence et l'énonciation*, Seuil, Paris, 1979.

RECANATI F., *Les Énoncés performatifs*, Minuit, Paris, 1981.

REBOUL Olivier, « Peut-il y avoir une argumentation non rhétorique ? », in l'argumentation, colloque de Cerisy,

SEARLE J.-R., *Les actes de langage*, trad. Fr. Hermann, 1972.

SOULEZ Guillaume, « Rhétorique, public et « manipulation » », in *Hermès*, N°38, éd. CNRS, Paris, 2004.

VIGNAUX Georges, « Des arguments aux discours : Vers un modèle cognitif des opérations et stratégies argumentatives », in *Hermès*, N°15, éd. CNRS, Paris, 1995.

ANNEXE

Les corpus analysés

-Discours d'investiture de J.CHIRAC prononcé le 17 mai 1995.

-Discours d'investiture de J.CHIRAC prononcé le 16 mai 2002.

DISCOURS D'INVESTITURE
DE MONSIEUR JACQUES CHIRAC
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Mercredi 17 mai 1995

Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

En ce jour où je prends la responsabilité d'assumer la plus haute fonction de l'Etat, je me sens dépositaire d'une espérance.

L'élection présidentielle n'a pas vu la victoire d'une France contre une autre, d'une idéologie contre une autre. Elle a vu la victoire d'une France qui veut se donner les moyens d'être forte et unie dans le troisième millénaire.

Le 7 mai, le peuple français a exprimé sa volonté de changement.

Je suis décidé à placer le septennat qui commence sous le signe de la dignité, de la simplicité, de la fidélité aux valeurs essentielles de notre République.

Je n'aurai d'autre ambition que de rendre les Français plus unis, plus égaux, et la France plus allante, forte de son histoire comme de ses atouts.

Je ferai tout pour qu'un Etat impartial, assumant pleinement ses missions de souveraineté et de solidarité, soit pour les citoyens le garant de leurs droits et le protecteur de leurs libertés.

Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée, par un juste partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, ainsi que l'avait voulu le Général De Gaulle, fondateur de la V République. Le Président arbitrera, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. Le gouvernement conduira la politique de

la nation. Le parlement fera la loi et contrôlera l'action gouvernementale. Telles sont les voix à suivre.

Je veillerai à ce qu'une justice indépendante soit dotée des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Surtout, j'engagerai toutes mes forces pour restaurer la cohésion de la France et renouer le pacte républicain entre les Français. L'emploi sera ma préoccupation de tous les instants. La campagne qui s'achève a permis à notre pays de se découvrir tel qu'il est, avec ses cicatrices, ses fractures, ses inégalités, ses exclus, mais aussi avec son ardeur, sa générosité, son désir de rêver et de faire du rêve une réalité.

La France est un vieux pays, mais elle est aussi une Nation jeune, enthousiaste, prête à libérer le meilleur d'elle-même pour peu qu'on lui montre l'horizon, et non l'étroitesse de murs clos.

Le Président François MITTERRAND a marqué de son empreinte les quatorze ans qui viennent de s'écouler.

Un nouveau septennat commence. Je voudrais qu'à l'issue de mon mandat, les Français constatent que le changement espéré a été réalisé.

Je voudrais que, plus assurés de leur avenir personnel, tous nos compatriotes se sentent partie prenante d'un destin collectif. Je voudrais que ces années, lourdes d'enjeux, mais ouvertes à tous les possibles, les voient devenir plus confiants, plus solidaires, plus patriotes, et en même temps plus européens, car la force intérieure est toujours la source d'un élan vers l'extérieur.

Avec l'aide des hommes et des femmes de bonne volonté, conformément à l'esprit et à la lettre de nos institutions, et aussi à l'idée que je me fais de ma mission, je serai auprès des Français, garant du bien public, en charge des intérêts supérieurs de la France dans le monde et de l'universalité de son message.

Vive la République

Vive la France

ALLOCUTION

DE MONSIEUR JACQUES CHIRAC
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LORS DE LA CEREMONIE D'INVESTITURE

PALAIS DE L'ELYSEE
JEUDI 16 MAI 2002

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Les Françaises et les Français m'ont renouvelé leur confiance. Les devoirs que j'ai envers chacun d'eux seront constamment présents à mon esprit, aujourd'hui et pour les cinq années du mandat qu'ils m'ont donné.

Ce mandat, je l'aborde animé par l'esprit de service, avec le souci de faire vivre la République, une République enracinée dans nos cœurs, une République attentive à tous, ouverte, humaine, tolérante, qui réponde aux attentes et aux besoins de chacun de nos compatriotes.

Je mesure pleinement les exigences qui s'imposent à l'exercice de la fonction présidentielle, particulièrement dans la période actuelle.

En faisant échec à la tentation de l'extrémisme, les Français viennent de réaffirmer avec force l'attachement qu'ils portent à leurs institutions démocratiques, aux libertés publiques, à notre engagement européen, à notre vocation universelle.

La première exigence, c'est celle de la cohésion nationale. La nation française, forgée par l'histoire, constitue une communauté de valeurs et de destin. Elle reconnaît la diversité, s'enrichit des différences, revendique son pluralisme. Mais dans l'écoute et le respect de l'autre, elle a toujours su privilégier ce qui unit sur ce qui sépare.

Fidèle à l'idéal humaniste qui guide le peuple français depuis la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, je veillerai à ce que les principes de liberté, d'égalité et de fraternité inspirent constamment l'action de son gouvernement.

Cela signifie pour moi une solidarité renforcée. Une solidarité concrètement attentive aux difficultés de chaque Français. Une solidarité qui face reculer la précarité et qui redonne l'espoir à ceux qui l'ont perdu. Une solidarité soucieuse de la sauvegarde d'une protection sociale dont je suis le garant, pour la santé, pour la famille, pour les retraites.

Cela signifie aussi une confiance plus grande faite à nos compatriotes, par le plein exercice des libertés locales, le renouveau du dialogue social et l'accomplissement des forces vives de la nation.

Cela signifie le renforcement de l'égalité des chances, depuis l'école jusqu'à l'emploi, et l'égalité d'accès à la culture.

C'est enfin l'égalité des droits de tous partout en France. L'unité de la République s'impose à moi comme une exigence primordiale. La France doit mettre fin à des temps où les repères civiques se sont trouvés brouillés. Elle est une et indivisible. En tout point du territoire national, chaque Français a les mêmes droits fondamentaux et les mêmes devoirs, chaque Français participe d'un même peuple, chaque Français détient une parcelle de la souveraineté nationale. Le Président de la République est le gardien de cette unité. Elle doit être respectée dans les règles comme dans ses symboles pour lesquels tant de nos compatriotes ont perdu la vie.

Pour que ces impératifs supérieurs de cohésion nationale et d'unité de la République soient respectés, l'autorité de l'Etat doit être réaffirmée. Elle le sera. C'est une exigence majeure de ce quinquennat.

Le rétablissement de la sécurité des Français en dépend, c'est-à-dire leur liberté, leur égalité, leur tranquillité d'esprit, une meilleure qualité de vie permettant d'agir, d'entreprendre, de construire, de faire des projets, de s'engager. L'action est lancée. Je m'y attacherai personnellement.

En ces premières années du nouveau siècle, la France devra relever de nouveaux défis pour conforter sa place et son rang en Europe et dans le monde. Elle doit les aborder avec confiance. Ses atouts sont nombreux. Notre pays peut et doit les développer.

Il est bien légitime que beaucoup de nos compatriotes ressentent inquiétude et parfois angoisse face aux mouvements du monde.

La mondialisation des économies est source d'échanges, de création de richesse, d'activité et d'emplois nouveaux. Mais elle détruit d'autres emplois. Elle conduit à une exploitation non raisonnée des ressources naturelles de la planète. En France et partout dans le monde, nombreux sont les femmes, les hommes, les enfants, parmi les plus vulnérables, qui voient s'accroître la précarité de leur situation. Dans l'ordre international comme sur le plan intérieur, ils attendent des gouvernements qu'ils agissent pour que la mondialisation se fasse au bénéfice de tous dans le respect de chacun. La mondialisation des économies doit impérativement s'accompagner d'une mondialisation de la solidarité. La France, fidèle à ses traditions, doit être au premier rang de ce combat. Elle doit être la nation de ce combat.

Notre pays a un rôle essentiel à jouer pour mobiliser la communauté internationale. Il saura agir pour réduire les incertitudes et l'instabilité d'un monde troublé par les conflits entre les peuples, par le sous-développement, la violation des libertés et des droits fondamentaux, et par l'irruption de nouvelles formes de terrorisme, dont plusieurs de nos compatriotes, hélas ! viennent encore d'être victimes.

Pour contribuer à faire progresser l'organisation du monde, la France doit être forte, affirmer sa place et son rang. Elle doit avoir l'économie d'une grande nation. Elle doit soutenir un effort militaire digne de son influence et garant de sa sécurité. Elle doit s'engager avec détermination pour que l'Europe s'exprime avec force sur la scène internationale et qu'elle ait une présence et une volonté unies. La France, enfin, doit être à la hauteur des attentes de tant de peuples amis pour lesquels la francophonie est synonyme de liberté, de justice et de culture.

*

**

Les espoirs et les attentes de nos compatriotes sont immenses. Je veux y répondre.

Ils peuvent compter sur mon engagement au service de l'intérêt général, un intérêt général qui va bien au-delà de tous les intérêts particuliers, de tous les intérêts partisans.

C'est la conception que j'ai de ma fonction.

Et c'est le mandat que les Françaises et les Français de métropole, d'outre-mer et de l'étranger viennent de me confier. Je l'assumerai.

Vive la République !

Vive la France !